

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue bimensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN	
France	20.00
Pour les Ligneurs	15.00
Etranger	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02-62

Directeur: HENRI GUERNUT

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

LE " BUND NEUES VATERLAND "

M. HALBWACHS

Congrès des Régions Libérées

LA RÉACTION ALLEMANDE

H. VON GERLACH

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

cont

ABONNÉS! LIGUEURS! MILITANTS!

Dès que vous aurez recruté

1.000 Abonnés nouveaux,

les *Cahiers des Droits de l'Homme* deviennent **TRI-MENSUELS** sans augmentation de prix.

Dès que vous aurez recruté

10.000 Abonnés nouveaux,

les *Cahiers des Droits de l'Homme* deviendront **HEBDOMADAIRES** sans augmentation du prix de l'abonnement.

Chacun de nos amis peut trouver un nouvel abonné!

C'est son **DEVOIR** de ligueur.

C'est son **INTÉRÊT** d'abonné.

ENTREPRISE GÉNÉRALE

DE

POMPES FUNÈBRES et de MARBRERIE

Règlement de Convois et Transports pour tous Pays

Maison Edouard SCHNEEBERG

DIRECTION :

43, Rue de la Victoire

(Juste en face la Synagogue)

Téléphone

GUT. 40-30

— 40-33

TRUD. 64-52

— 64-53

MAGASINS & REMISES :

157, Avenue Jean-Jaurès — Téléphone : **NORD 02-23**

SUCCURSALES :

Cimetière Montparnasse, 52, Bd Edgard-Quinet. — Téléph. Saxe 36-51

Cimetière du Père-Lachaise, 43, Bd Ménilmontant. — Tél. Roq. 3917

Cimetière de Pantin, 4, Avenue du Cimetière. — Téléph. :

CHANTIERS & ATELIERS : 14, rue du Repos. — Tél. Roq. 87-23

Carrières et Ateliers :

LA MARITIÈRE, près LE GAST, par St-SERVER (Calvados).

OUTILLAGE MÉCANIQUE

ENTREPRISE GÉNÉRALE de MARBRERIE

TRAVAUX pour tous CIMETIÈRES

ACHAT de TERRAINS — ENTRETIEN de SÉPULTURES

CAVEAUX PROVISOIRES dans les CIMETIÈRES

Conditions spéciales aux lecteurs des « Cahiers » et aux membres de la « Ligue »

INFORMATIONS FINANCIÈRES

Maison Bernot Frères

Les actionnaires de la maison Bernot, réunis le 15 décembre, en assemblée générale ordinaire, ont fixé le dividende 1920-1921, à huit francs (8 fr.), nets d'impôts par action de cent francs.

Un acompte de quatre francs ayant été versé le 15 mars 1921, le solde du dividende, soit quatre francs (4 fr.), sera mis en paiement au siège social, 160, rue Lafayette, à partir du 24 décembre, contre remise du coupon n° 64.

Réunis en assemblée extraordinaire, les actionnaires ont ensuite décidé de rendre net de tous impôts présents et futurs, l'intérêt de 6 0/0 des obligations Bernot 1912. Le coupon n° 51 (15 mars 1922) sera le premier coupon appelé à bénéficier de cette décision.

10 MOIS DE CRÉDIT



BICYCLETTE

"Le Coq"

Garantie-cadre :
3 ans.



Hommes : 450 fr. Dames : 475 fr. et au choix

PHONOGRAPHE avec 40 morceaux choisis

avec pavillon : 475 fr. ; sans pavillon : 460 fr.

Envoi en gare. Port dû contre mandat ou remboursement du 1^{er} versement, plus 15 f. pour l'emballage.

Le reste payable en :

10 traites mensuelles de 40 francs.

Au Comptant 5 % d'Escompte. — Catalogue gratuit.

S'adresser à la Maison :

MESSELET-DUJARDIN

185, Av. du Général-Michel-Bizot, Paris (12^e) 1^{er} étage

000 FONDÉE EN 1904 000

TRAVAIL

Société Coopérative des Ouvriers Tailleurs

23, Rue Vivienne, PARIS — Téléphone : Central 02-85

COMPLETS VESTON SUR MESURES

à partir de 270 francs

Magasins ouverts de 8 h. 1/2 à 18 heures, le samedi fermés à midi

Le "Bund Neues Vaterland"

Par M. Maurice HALBWACHS, professeur à l'Université de Strasbourg

C'est en novembre 1914 que le *Bund Neues Vaterland* a été fondé en Allemagne. Dès le mois d'août, trois militants pacifistes, Hellmut von Gerlach, Kurt von Tepper Laski et Otto Lehmann-Russbütt, pris dans la tourmente, avaient tenu tête. Alors que les plus fermes intelligences s'obscurcissaient, et que les courageux n'osaient pas penser autrement que la multitude, alors que les social-démocrates s'abandonnaient, ces trois hommes décidèrent de grouper autour d'eux tous ceux qui, en Allemagne, voudraient arrêter la guerre, et de créer une organisation avec laquelle les amis de la paix, dans toute l'Europe, pussent se mettre en rapport. Nous ne raconterons pas l'histoire de leurs premiers efforts; il faut savoir pourtant que, dès le printemps de 1915, ils demandèrent au ministre des Affaires étrangères de leur pays qu'il voulût bien recevoir un représentant d'une puissance neutre qui eût servi d'intermédiaire entre l'Allemagne et l'Angleterre pour des pourparlers en vue du rétablissement de la paix, et qu'ils se heurtèrent à un refus.

Pendant toute la durée de la guerre, l'activité du *Bund* fut paralysée par l'auto-censure militaire. Ils n'en eurent pas moins le courage de publier ces brochures, ces *Flugschriften*, qui montrèrent qu'il y avait encore, dans l'Empire, quelques pensées libres et quelques consciences droites. Dans ces premières années de la guerre, ils protestèrent de toutes leurs forces contre la politique pangermaniste d'annexions et de conquêtes. Ils rappelèrent que, malgré la guerre mondiale, les peuples constituent une communauté en vue du travail civilisateur, et que, pour sauver la culture européenne, il fallait faire en sorte que le travail pacifique fût rendu possible dans tous les domaines pour les généra-

(1) A l'heure où nous imprimons ce numéro, la Ligue des Droits de l'Homme reçoit trois délégués de la Société allemande Nouvelle Patrie (*Bund Neues Vaterland*). Nos lecteurs trouveront dans les *Cahiers* du 20 janvier, un résumé de nos entretiens avec eux et le texte de la déclaration commune adoptée le 6 janvier par les délégués du *Bund* et notre Comité Central.

Dès aujourd'hui, nous tenons à leur faire connaître l'histoire et l'œuvre du *Bund Neues Vaterland* et donner un article de son président M. Von Gerlach. — N. D. L. R.

tions qui allaient venir. Un meneur pangermaniste, tel que Bernhardt, « dont les œuvres, écrivaient-ils, ont fait à l'Allemagne un mal incalculable », n'était-il pas obligé de dire lui-même, dans son livre *Notre Avenir* : « Nous ne saurions songer à une politique de conquête, qui serait en opposition avec l'esprit du temps et notre véritable intérêt : car nous ne pourrions conquérir en Europe que des contrées dont la population violemment nourrirait éternellement contre nous des sentiments de haine. »

Ils disaient aussi que l'autonomie et l'indépendance des peuples européens serait la condition d'une paix durable, mais que le salut des nations resterait à la merci de gouvernants et de diplomates ignorants des besoins des peuples, étrangers aux préoccupations économiques modernes, tant qu'on ne s'assurerait point que ceux qui sont chargés de défendre les intérêts extérieurs des nations européennes remplissent les conditions que toutes les nations, et surtout la nation allemande, ont le droit d'exiger d'eux. Il faut « qu'à la place de la diplomatie secrète soit institué, dans le domaine de la politique étrangère comme dans les autres domaines, un contrôle public, et que les diplomates ne puissent plus conclure derrière le dos de leur Parlement des traités qui acculent l'Europe au suicide. Il faut que la pensée d'une *organisation internationale de l'Europe*, capable de mener chaque peuple au souverain déploiement de ses facultés, pénètre dans toutes les parties de notre vie politique, et que, avec la merveilleuse organisation militaire de l'Allemagne marche de pair une organisation tout aussi moderne et développée de la politique extérieure. »

Ainsi, le *Bund Neues Vaterland* opposait au régime militaire qui mettait, dès le temps de paix, tout le pouvoir entre les mains d'une caste irresponsable de hobereaux ignorants et impulsifs, l'idée du contrôle démocratique de la politique étrangère. Il y eut là, en pleine guerre victorieuse, un mouvement très hardi d'opinion et d'idées. Après le manifeste des 93, qui refuse d'admettre que les Allemands se soient rendus coupables de crimes dans la conduite de la guerre, il faut lire la brochure de Walter Ehme, *La Confession de la culpabilité de l'Allemagne*, dont les chapitres principaux sont ceux qui suivent : « Les déportations des

Belges, l'opprobre de Lille, dévastation et bestialité; les prisonniers de guerre » : c'est un acte d'accusation terrible, et, pour l'avoir rédigé, aussi bien l'auteur que von Gerlach, qui en écrivit la préface, s'exposaient dès ce moment au sort qui devait être plus tard celui de Kurt Eisner.

Dans une autre brochure, préfacée par le comte de Leyden, conseiller intime et ambassadeur impérial en disponibilité, on combattait l'argument fondé sur ce que l'Allemagne aurait dû faire la guerre pour prévenir l'attaque de l'adversaire et se dégager de l'étreinte dont, petit à petit et en pleine paix, il l'enserrait. On citait ce passage des *Pensées et Souvenirs* de Bismarck : « J'ai été un adversaire systématique de toute guerre préventive, c'est-à-dire de toute guerre d'agression que nous ferions uniquement parce que nous supposons que nous serions obligés d'en découdre plus tard avec un ennemi mieux armé. » — Et cet autre passage d'un discours qu'il adressait aux étudiants allemands, en 1895 : « Jamais nous ne ferons des guerres agressives, des guerres d'ambition, des guerres de conquêtes... L'Allemagne répugne à toute politique de conquête et de redonnade... C'est pour cela que nos territoires et nos pères de famille sont là. Ils se défendraient comme des ours si on les attaquait dans leur caverne. Mais ils ont aussi peu l'envie de faire des conquêtes que ne l'ont les ours. » Et Bernstein devait publier, en 1920, dans la même série de brochures, une étude très documentée qui réduisait aux proportions d'une légende la thèse de l'encerclement de l'Allemagne.

Et c'est en pleine guerre, enfin, que le professeur Walter Schücking écrivait : « Il est infiniment regrettable que notre société se soit laissée tromper par des généraux en retraite qui écrivaient dans les journaux nationalistes que le mouvement pacifiste était une stupidité. Tout l'amour pratique de la paix dont l'Allemagne a témoigné pendant quarante ans n'a pas pu réparer le tort que lui a fait son attitude envers ceux qui demandaient aux peuples de préparer la paix au lieu de préparer la guerre. » Et il dénonçait en termes amers l'impérialisme des professeurs, des historiens, des intellectuels déchainés. Ainsi, en un temps où la psychologie de la guerre sévissait intensément, et malgré les persécutions de l'autorité militaire qui devait, par des ordres supérieurs du haut commandement des Marches, leur interdire toute activité dès le 7 février 1916, les membres du *Bund* ne cessèrent pas un instant de lutter pour la démocratisation de l'Allemagne et l'union des peuples.

Au mois de septembre 1918, au moment où l'Allemagne de l'ancien régime tremblait sur sa base, tandis qu'un premier souffle de révolution passait sur l'Empire, le *Bund* décida de se reconstituer, et de mettre toutes ses forces au service de la démocratie. Le 14 octobre 1918, trente-deux de ses membres se réunirent à Berlin, et proclamèrent qu'il fal-

lait d'abord abattre le militarisme, le capitalisme et la monarchie, c'est-à-dire les trois institutions responsables de la misère du peuple et du désastre de la patrie. Voici quel était alors le programme du *Bund* : « Suppression immédiate et complète de l'état de siège, de la censure, des arrestations arbitraires, amnistie pour tous les délits politiques, enquête sur la question des responsabilités de la guerre; introduction de la liberté de réunion, de la liberté de la presse et de la parole; lutte contre l'esprit militariste, en particulier dans les écoles et les universités. »

En outre, le *Bund* estime qu'il est nécessaire de transformer entièrement la constitution et l'administration allemandes dans un sens démocratique, et réclame la constitution d'une assemblée nationale constituante avec droit de vote égal, direct et secret, pour tous les citoyens, et aussi bien pour les femmes et pour les soldats.

Ainsi, dès le premier jour de la Révolution, le *Bund* posait dans toute son ampleur le problème politique et social de la reconstruction de l'Allemagne. Par des affiches et des réunions, il appelait la masse du peuple à s'unir, et à prendre une conscience claire du devoir qui, dès maintenant, s'imposait à lui. Le 13 novembre 1918, en présence de plusieurs milliers de citoyens, un de ses membres, le baron Eckardstein, ancien conseiller d'ambassade qui, pendant deux ans, avait été retenu en prison, disait : « Il faut d'abord savoir clairement ce que nous voulons. C'est seulement par la vérité que nous conquerrons la liberté. Ce qu'il nous faut, c'est une nouvelle patrie. Nous devons être un peuple de frères, qui ouvrira une nouvelle ère de l'histoire allemande. » Et le *Bund* déclarait : « La *Ligue Patrie Nouvelle* renaît sur de nouvelles bases. Aujourd'hui, pas plus qu'autrefois, elle ne veut être un parti politique. Mais elle considère comme un devoir de répandre dans la masse de la population allemande les principes de la démocratie et du socialisme. »

Nous ne suivrons pas le *Bund* à travers toutes ses vicissitudes; nous ne ferons pas l'histoire de ses démarches, de sa propagande et de ses luttes. Aussi bien son œuvre se confond-elle en partie avec celle de ces socialistes indépendants qui se refusèrent aux compromissions avec les partisans plus ou moins déguisés de l'ancien régime, mais qui ne voulaient point non plus risquer le sort de la révolution dans l'émeute violente et le coup de main illégal. Mais, en réalité, ce n'est point dans le cadre d'un parti politique qu'il se place. Il y a, parmi ses membres, des hommes venus de partis différents, mais unis par la préoccupation commune de réaliser l'entente des peuples et d'empêcher le retour des guerres. A côté de vieux socialistes d'une droiture éprouvée, tels qu'Edouard Bernstein, on y trouvait des économistes, Lujo, Brentano, Franz von Liszt, Lammasch, des historiens, Lamprecht, Hans Delbrück, d'anciens ambassadeurs, von Gerlach, le comte de Monts, le comte de Leyden, des aristocrates comme le comte Arco, des financiers, le banquier Hugo Simon, des philo-

sophes, Deussen, Dessoir, de grands savants, tels qu'Albert Einstein, et ce professeur Nicolai, ancien médecin de l'empereur, sur lequel s'acharnent aujourd'hui les étudiants et les corps universitaires en deuil de l'ancien régime. Comment ces hommes ne mettraient-ils pas leur idéal plus haut que la lutte politique et les compétitions des partis ? C'est ailleurs, en effet, c'est dans l'attitude qu'ils ont prise vis-à-vis de quelques questions fondamentales, où sont en jeu des principes de moralité nationale et humaine, qu'il faut chercher leur pensée profonde.

* * *

On nous pardonnera de ne pas rapporter ici tout le détail des discussions qui se développèrent, à l'intérieur du *Bund*, sur les responsabilités de la guerre. Mais nous tenons à mentionner l'initiative prise par ses membres de réclamer d'abord la publication par le Gouvernement allemand de tous les documents d'archives qui se rapportaient aux causes de la guerre, et à reprocher la déclaration suivante du B. N. V. (d'après les *Mitteilungen des Bundes N. V.*, février 1920) — faite après cette publication :

Il résulte des documents allemands et austro-hongrois officiels publiés à cette heure :

1° Que le Gouvernement austro-hongrois a fait connaître, le 5 juillet 1914, au Gouvernement allemand son dessein de réduire la Serbie ;

2° Que Guillaume II et son Gouvernement ont donné toute liberté au Gouvernement austro-hongrois de procéder comme il l'entendrait vis-à-vis de la Serbie, quand bien même il s'ensuivrait le risque d'une guerre européenne ;

3° Qu'on n'a pas prouvé que le Gouvernement serbe ait été, en quelque manière que ce fût, responsable de l'attentat de Serajevo ;

4° Que Berlin (aussi bien par les remarques mises par l'empereur en marge des notes à lui transmises, que par les incitations du ministre des Affaires étrangères) a exercé continuellement une pression sur Vienne en vue de l'amener à une action rapide et violente contre la Serbie ;

5° Que le texte de l'ultimatum à la Serbie était connu à Berlin, au ministère des Affaires étrangères, le soir du 22 juillet, et que rien n'a été fait pour l'arrêter ;

6° Que cet ultimatum était formulé à dessein en des termes inacceptables, pour que, par le refus de la Serbie, fût créé un prétexte de guerre ;

7° Que le Gouvernement allemand a appuyé de toutes les manières cet ultimatum, que des hommes d'Etat eux-mêmes ont déclaré plus tard trop rigoureux ;

8° Que les Gouvernements allemand et autrichien, dans les journées décisives, ont fait échouer toutes les tentatives de médiation de Londres et de Pétersbourg ;

9° Que l'empereur allemand, en déclarant la guerre à la Russie et à la France, a transformé l'état de danger de guerre en état de guerre.

En conséquence, le *Bund* déclare qu'il est démontré que « sont pleinement responsables d'avoir déchaîné la guerre en août 1914, les gouvernements d'alors en Allemagne et en Autriche-Hongrie. »

Il faut ajouter que le *Bund* s'est efforcé de déterminer impartialement « la part » de responsabilité du Gouvernement allemand et qu'il laisse à ses amis, dans chacun des pays de l'Entente, le

soin de procéder de même en ce qui concerne leur propre nation, d'après le principe : « Que chacun balaie devant sa porte ! » Il demande que les archives de l'Entente soient ouvertes et que tous les documents concernant les causes de la guerre soient soumis à une Commission d'enquête internationale composée de neutres. Mais que, malgré ces réserves, et sans attendre davantage, ils aient reconnu dès maintenant à quel point leurs gouvernements avaient été coupables, c'est un acte de courage et de haute conscience et qu'il n'était pas aisé, ni agréable à tous points de vue, d'accomplir. On les a, en effet, accusés de poignarder leur patrie dans le dos. Surtout, ils savaient bien qu'ils fournissaient des armes aux partis conservateurs et nationalistes des pays de l'Entente, qui retiendraient leurs affirmations et laisseraient tomber leurs réserves.

Mais alors que les chefs pangermanistes, les révolutionnaires de Berlin estiment que le premier de leurs objets doit être de contester la responsabilité de l'Allemagne, alors qu'il leur paraît que, pour préparer la restauration de l'empereur, il faut convaincre ses sujets d'hier et de demain qu'il n'a jamais voulu la guerre, et qu'une telle légende doit être inscrite aux arcs-de-triomphe pour que sous eux son retour s'effectue sans accroc, — les amis de la paix, les défenseurs de la patrie ne se dérobent pas au devoir douloureux de reconnaître que leur pays fut coupable : ils savent bien qu'il n'y a pas pour la république allemande, de liberté possible et durable, si elle ne s'appuie point sur la vérité.

* * *

Si, maintenant, nous désirons connaître les buts positifs du *Bund*, il suffit que nous nous reportions aux quatre articles de son programme, qui sont les suivants :

1° *Collaboration à l'œuvre de réconciliation des peuples*, en particulier par entente avec les organisations de l'étranger qui poursuivent le même but ; suppression de la force armée comme méthode de règlement des différends politiques entre les peuples et les partis ;

2° *Lutte contre toutes les suprématies de puissance et de classe*, pour les droits des hommes et la justice sociale, en mettant à leur service la presse, les partis et les gouvernements ;

3° *Collaboration à l'œuvre de réorganisation socialiste* par la propagande et la recherche scientifique dans le sens de la Société fabienne de Londres et par l'action combinée des Pouvoirs publics et des techniciens ;

4° *Développement de la personnalité* par la mise en valeur de toutes les facultés spirituelles et morales des individus, sous la condition que l'intérêt de la communauté reste au premier plan de leurs préoccupations.

Certes, ces formules pourrnt paraître un peu générales, abstraites, nuageuses, oratoires, indéterminées, incertaines. Il serait facile, — trop facile, — de dire comme un journaliste du *Temps* à propos de je ne sais quelle déclaration de Congrès :

« Notre vieille devise de la Révolution, *Liberté, égalité, fraternité*, avait tout de même plus d'allure. » Qui, mais, d'abord, songeons à quel point la situation est aujourd'hui plus compliquée, les problèmes plus nombreux et plus pressants. Dans l'Allemagne décomposée, dans l'Europe bouleversée, dans le monde entier où les répercussions de la guerre se propagent indéfiniment, quelques hommes s'efforcent de saisir les traits indistincts d'une société nouvelle qui s'ébauche : il ne suffit plus de quelques mots de ralliement : il faut définir des principes, mettre sur pied un programme : c'est déjà beaucoup que de formuler quelques déclarations sur lesquelles tous les peuples puissent se mettre d'accord.

**

D'ailleurs, ces formules se précisent dès qu'on descend dans le détail des applications. Pour comprendre tout le sens de la dernière, il faudrait reproduire les propositions, présentées par le *Bund* à la Conférence internationale de la Ligue des Peuples, à Berne, en mars 1919, en vue d réformer l'éducation de la jeunesse, en particulier la création projetée d'un Institut international en vue d'organiser l'enseignement du peuple. De même, le meilleur commentaire de la troisième se trouverait dans les « propositions pour une vraie société des nations » présentées par Henry Kessler : pour mettre sur pied un organe économique mondial, Kessler prend comme point d'appui « les commencements d'une organisation mondiale du travail et de la production » qui se rattachent à la Société des Nations, telle qu'elle a été constituée par le traité de Versailles : Bureau international du travail, Conférence des représentants des membres de l'Organisation du travail, Section économique de la Société des Nations, et particulièrement Commissions internationales projetées pour la distribution des matières premières et le règlement des transports et des finances dans le monde. Il n'est donc pas vrai de dire que le *Bund* est une réunion d'idéalistes qui se bornent à rassembler des nuées : il y a chez eux, au contraire, un souci remarquable de construction, d'organisation et d'adaptation positives, sur la base de l'expérience des individus et des peuples.

**

Mais, surtout ces hommes savent souffrir et mourir pour leurs idées. Je ne connais rien de plus émouvant que le *Mémoire des persécutions des pacifistes en Allemagne depuis la fin de la guerre*, qui a été publié récemment par le *Bund*, en forme de tract. Les illégalités dont ils ont souffert sont devenues, disent-ils, « un scandale qui n'est plus seulement une affaire allemande, mais regarde le monde entier, puisque celui-ci attend justement de la part de l'Allemagne des mesures en vue d'une réconciliation internationale ». Et ils se plaignent de ce que « l'espoir des pacifistes allemands de voir commencer pour eux une période de travail calme et régulier, après l'écroulement de l'ancien régime a été trompé... par la faute des autorités militaires et civiles qui, au mépris de la constitu-

tion démocratique et de leurs devoirs, au lieu de punir et prévenir les brutalités dont ils sont victimes », les ignorent systématiquement et font sur elles le silence.

Alors commence la longue liste des perquisitions illégales, des vols et des actes de violence, auxquels furent exposés les membres les plus humbles et les plus notables du *Bund*, et de leurs vaines protestations. Ici, ce sont des étudiants qui déclare publiquement, en présence de M. Einstein, qu'« on devrait trancher la gorge à ce juif », et que personne ne songe à inquiéter. Là, ce sont des meetings sabotés de force par des membres armés de la Reichswehr et des engagés volontaires. Le 20 février 1920, dans une réunion du *Bund* à Charlottenburg, « sans l'intervention de quelques femmes courageuses, M. von Gerlach aurait certainement laissé sa vie sous les bottes de ces brutes », des individus en uniforme du *Baltikum*. M. von Gerlach déposa une plainte : le Procureur de la République et l'autorité militaire refusèrent d'intervenir. — Le 21 mars 1921, un des membres les plus actifs du *Bund*, Alexander Futran, à Koepnick, fut condamné à mort par un tribunal martial et fusillé sur place. Le 22 mai, Hans Paasche fut fusillé dans sa propriété. Tous deux étaient accusés de bolchevisme. Mais, ni pour l'un ni pour l'autre, l'accusation n'était fondée. Ce qui est sûr, c'est qu'ils étaient tous deux pacifistes. Les autorités crurent se justifier par des considérations sur le « caractère des deux victimes, qu'elles essayèrent de représenter comme des monstres au point de vue moral. » Dans les premiers jours de mars, à Osznabrick, une cinquantaine de soldats du « *Freikorps* », s'introduisirent dans un meeting où parlait M. von Gerlach : l'un d'eux tira son revolver et fit feu ; un jeune homme, le fils du président du meeting, tomba grièvement blessé, le président lui-même reçut une balle dans le cou. Le coupable s'enfuit sans être inquiété. Le Procureur de la République refusa d'intervenir. C'est par une enquête privée que le *Bund* découvrit le coupable : celui-ci en fut quitte avec un mois de détention.

**

Le *Bund* dénonce la faillite morale des autorités exécutives en Allemagne. Après Liebknecht, Rosa Luxembourg, Kurt Eisner, Landauer, Hugo Haase, spartakistes et indépendants, après Erzberger, chef des partis avancés, ce sont maintenant les pacifistes qu'on inscrit sur les listes noires. « Depuis l'été 1919, les réactionnaires visent plutôt les chefs pacifistes que les représentants les plus extrêmes de la dictature des conseils »

Malgré tout, ces hommes de foi ne désespèrent point de l'avenir. Dès la fondation de la « Patrie Nouvelle », ils disaient : « Pour l'Europe, le flambeau de l'Esprit n'est pas éteint. Toujours sont en route les coureurs qui portent dans les Tépéres le feu sacré, et le transmettent de main en main. » Aujourd'hui, les amis de la paix, en France, se demandent anxieusement ce que pense l'Allemagne. Ceux qui, hors des régions occupées, où la population, à Mayence, à Cologne, à Spire, sous l'œil du vainqueur, cache peut-être ses sentiments,

se sont aventurés dans les grandes villes allemandes, à Carlsruhe, à Francfort, plus loin encore, disent que partout on nous hait, et qu'on ne songe qu'à la revanche. Pourtant, derrière l'Allemagne qu'on voit, qui lit les journaux d'Hugo Stinnes, qui, par une vieille habitude d'obéissance mécanique et servile se laisse encore donner le ton par des généraux qui n'ont rien appris, par des professeurs qui croient que rien n'est changé, par des gros industriels dont les appétits n'ont fait que grandir dans la rumeur de leur patrie, derrière cette Allemagne qu'on connaît trop bien, et qui, pour cette raison, est peut-être la seule qu'on veuille voir, s'il y en avait une autre? Nous croyons qu'il y en a une autre, et qu'elle n'attend peut-être qu'un signe d'encouragement pour prendre conscience d'elle-même. Dans une des premières brochures publiées pendant la guerre par le *Bund*, on rappelait le discours prononcé par Guillaume II, lors de l'érection du monument de l'empereur Frédéric

à Brême : « L'empire mondial que j'ai rêvé doit consister en ce qu'avant tout, le nouvel empire allemand jouisse de toutes parts de cette confiance entière qu'on accorde à un voisin tranquille et pacifique, et en ce que, si jamais l'histoire doit parler peut-être un jour d'un empire allemand mondial ou d'une hégémonie des Hohenzollern, celle-ci ne soit pas fondée sur la conquête, mais sur la confiance mutuelle des nations poursuivant la même fin. En un mot, comme le dit un grand poète : « L'Allemagne doit être limitée au dehors, et illimitée au dedans ». L'Empire des Hohenzollern a vécu. Mais, sous la forme républicaine, c'est bien là la « Patrie nouvelle », dont les membres du *Bund* voudraient faire une réalité. Et c'est pourquoi, tous les amis de la paix, en Europe et dans le monde, peuvent leur tendre fraternellement la main.

MAURICE HALBWACHS,

Professeur à l'Université de Strasbourg.

Les hirondelles

C'est sous ce titre que, dès le 1^{er} novembre 1914 — vous lisez bien : 1^{er} novembre 1914, — notre collègue Victor BASCH, saluait, dans un article de la Guerre Sociale, le hardi promoteur de Bund Neues Vaterland, dont les délégués sont en ce moment nos hôtes.

Il résumait et commentait six petits brochures éditées par cette Association amie, et il ajoutait :

Sans doute, nos journaux nationalistes nous affirmeront que les promoteurs de la *Patrie Nouvelle* constituent la troisième équipe du chancelier, les deux premières étant constituées par les pangermanistes annexionnistes et les socialistes soi-disant antiannexionnistes.

D'autres diront que les directeurs et membres de la *Ligue* sont des personnalités sans mandat ni crédit.

Les deux assertions sont également erronées. D'une part, les initiateurs du mouvement comptent quelques-uns des noms les plus illustres de la science allemande : des économistes de réputation mondiale comme Lujo Brentano, de Munich; Franz von Liszt, de Berlin; Lammasch, de Salzburg; des historiens comme feu Lamprecht, de Leipzig, et Hans Delbrück, de Berlin; des sociologues comme Tonnies, de Kiel; d'anciens ambassadeurs comme H. von Gerlach, le comte de Monts, le comte de Leyden; des écrivains comme Herbert Eulenburg et Wilhelm Herzog; des philosophes enfin comme Paul Deussen, de Kiel, et Max Dessoir, de Berlin.

De l'autre, les ligues de la *Patrie Nouvelle* ont prouvé que, s'ils visaient un noble but, ils ne reculaient pas non plus devant les moyens pour le réaliser. Ils ont rédigé, et fait circuler, dans toute l'Allemagne, une pétition antiannexionniste dont *l'Humanité* (22 au 30 septembre) a donné le texte et qui réfute avec une telle vigueur, une telle force convaincante, les raisons économiques, militaires et politiques, alléguées par les partisans des annexions, que le Gouvernement s'en est ému et que les journaux de Krupp ont pu écrire que « les armes les plus dangereuses avec lesquelles la presse française lutte contre l'Allemagne ne sont pas couvertes dans les arsenaux français, mais ont été forgées en Allemagne par le *Bund : Neues Vaterland* ».

C'est à la fois une contre-vérité et une tactique imbécile de soutenir que l'Allemagne tout entière a été atteinte de la démence pangermaniste. Je l'ai dit dans

ma brochure sur la *Guerre de 1914 et le Droit*, et je le répète aujourd'hui avec plus d'énergie encore : il y a eu en Allemagne, avant la guerre, des forces considérables luttant contre le pangermanisme et l'impérialisme, et il n'était nullement certain qu'elles ne dussernt pas l'emporter sur ceux-ci. Depuis que la guerre a éclaté, depuis que l'Allemagne saigne sur son front Ouest, saigne sur son front Est, saigne dans les Dardanelles et saigne enfin en Serbie, et que ses femmes et ses enfants hurlent la faim devant les épiceries et les boucheries dont les denrées hors de prix ne leur sont pas accessibles, la sourde révolte remplit des millions d'âmes.

Et après avoir cité une poésie « trouvée dans la poche d'un jeune officier allemand, tué devant nos fils de fer » et toute inspirée de l'esprit de paix, il concluait :

La voilà, l'hirondelle. Et, à la victoire décisive des Alliés, vous les verrez obscurcir le ciel de leurs longues caravanes noires et trisser non plus sourdement, mais à pleine gorge, leur révolte contre les déments qui, après avoir fait d'eux des bourreaux, les ont menés à l'abattoir.

Les deux Allemagnes.

A propos de notre rencontre avec les démocrates allemands (Voir Cahiers 1921, page 570), M. Georges SCILLE dit avec raison (Rappel) :

Il serait injurieux et inintelligent de repousser la main que nous tendent les démocrates allemands, dont nous n'avons aucune raison de suspecter la bonne foi. Mais il nous faut demander à ces ambassadeurs officiels de la deuxième Allemagne, de l'Allemagne vraiment grande, mais hélas! de l'Allemagne minoritaire, de nous aider à voir clair. Elle ne peut exiger de nous que nous soyons des patriotes imprudents...

Il faut que les leaders de la démocratie allemande dénoncent à l'opinion publique allemande toutes les manœuvres qui font de l'insolvabilité du Reich une banqueroute frauduleuse. Il faut qu'ils acceptent et fassent accepter l'intervention du syndicat pour que nous puissions consentir à un concordat ; il faut, enfin, qu'ils se constituent les surveillants et les soutiens à la fois du chancelier et qu'ils nous apportent des preuves palpables de sa bonne foi. A ces conditions nous pourrions distinguer entre les mauvais bergers et le troupeau et sans oublier l'Allemagne d'hier, mettre notre espérance dans l'Allemagne de demain.

Le Congrès des Régions Libérées

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

(Suite)

Nous avons publié, dans notre précédent numéro, pages 559 et suivantes, la première partie des débats du Congrès des Régions libérées.

Nous prions nos lecteurs de vouloir bien s'y reporter.

Nous donnons aujourd'hui la fin du compte-rendu.

Les injustices dans le règlement des dommages

Rapporteurs : MM. Philippoteaux, député des Ardennes et Georges Hodin.

M. Philippoteaux lit et commente au nom de la deuxième Commission, le projet de résolution suivant :

Le Congrès,

1° Considérant que les délais de la loi du 30 mars 1919 doivent être rigoureusement respectés pour la délivrance des titres, surtout en ce qui concerne les petits sinistrés dont les indemnités sont indispensables à la reconstitution de leur mobilier familial ;

2° Considérant que si le nombre des décisions des commissions cantonales a augmenté, la délivrance des titres n'a pas subi la même accélération correspondante ; que le nombre des dossiers s'accumule dans certaines préfectures, qui attendent pendant de longs mois au Ministère des Régions libérées ;

3° Considérant que le personnel des services administratifs doit être mieux utilisé et mieux coordonné pour assurer le fonctionnement régulier de la loi ;

4° Considérant que des formalités et des justifications inutiles sont réclamées aux sinistrés pour la preuve de leur droit de propriété, sans tenir compte de la présomption qui résulte de la possession et de l'adage « En fait de meubles possession vaut titre » ;

Décide que :

1° Les délais prévus par la loi du 17 avril 1919, doivent être respectés ;

2° Les dossiers des petits sinistrés, dont le montant des dommages de guerre doit assurer la reconstitution du mobilier familial, doivent être adressés par priorité au Ministère des Régions libérées ;

3° Les justifications du droit de propriété doivent être réduites au minimum, alors que les sinistrés peuvent invoquer une possession indiscutable et de notoriété publique.

Et il appuie ce texte de quelques commentaires.

Alors que la loi de réparations exige que les titres soient délivrés aux sinistrés dans un délai de moins de deux mois, il existe encore des décisions de 1920 dont les titres sont en souffrance, ce qui permet la négation même du principe formel de la loi. La préfecture de la Marne transmet aussi rapidement que possible les dossiers au Ministère, mais il n'en est pas de même des autres départements.

En particulier, il est indispensable que les petits sinistrés touchent rapidement l'indemnité qui leur est nécessaire pour reconstituer leur foyer familial.

Il faut encore que la justification des droits de propriété se fasse simplement, surtout pour les veuves et les orphelins, sans cet amas de papiers et d'actes ministériels que les notaires n'arrivent pas à fournir, aux yeux de la loi, alors que la possession d'un mobilier est une justification suffisante et vaut un titre de propriété.

Ces actes, fait remarquer M. Guernut, sont quelquefois utiles en cas de contestations entre la veuve et les enfants, mais, dans tous les cas, si elle ne veut pas statuer sur l'attribution, la Commission peut, immédiatement, se prononcer sur le montant du dommage.

Après une observation de M. Colomb, le texte lu par M. Philippoteaux est ratifié par l'unanimité de l'assemblée.

M. Hodin donne lecture du second rapport de la deuxième Commission.

L'article 152 de la loi de Finances du 31 juillet 1920 a accordé à tous les sinistrés ou groupements de sinistrés, dont les pertes sont égales ou supérieures à un million de francs, la faculté de recevoir pour tout ou partie un paiement par annuités, en nombre égal au moins à 15 et au plus à 30.

L'article 155 de la même loi leur donnait, en outre, la faculté de contracter des emprunts gagés par les annuités prévues par l'article 152.

Ces deux dispositions permettaient aux sinistrés importants ou aux groupements de sinistrés réunissant des intérêts identiques (groupement minier, groupement textile, groupement métallurgique, etc.), de chercher par l'emprunt la possibilité de relever plus rapidement leurs ruines. Il était plus difficile à de petits ou à de moyens sinistrés, en raison de leurs intérêts particuliers, parfois si différents et cependant tout aussi urgents, de tirer parti des facultés données par la loi de Finances de 1920.

La loi du 31 décembre 1920 en donnant dans son article 67, la faculté aux communes, aux groupements de communes, aux départements, la possibilité d'effectuer pour le compte de groupements de sinistrés des emprunts gagés sur les annuités prévues par l'article 152, a permis de compléter et de donner à la totalité des sinistrés mieux que l'espoir très vague d'une réparation à échéance longuement échelonnée.

Dans plusieurs communes l'article 67 a permis de « mobiliser » pour employer le terme consacré, « les annuités servies par l'Etat » et de mettre sur pied des emprunts qui, pour ne représenter qu'une faible partie des sommes nécessaires au relèvement total des pays sinistrés, n'en constituent pas moins un premier pas dans la voie de la rénovation de nos malheureux pays.

Je n'ai pas besoin de vous dire, messieurs, à vous qui avez pour la plupart vécu ces difficultés, que cette mobilisation ne s'est pas faite sans heurts, sans lutte contre les obstacles nombreux dressés comme à plaisir par une administration dont le moins qu'on puisse dire, c'est qu'elle ignore, dans la majorité des cas, la misère des sinistrés. Notre très aimable et très dévoué président de la Section Rémoise de la Ligue pourrait mieux que quiconque vous dire quelles elles ont été, lui qui fut le brillant second de notre sympathique maire, pour faire triompher, envers et contre tous les ministres ou sous-ministres des Finances, l'emprunt de notre ville de Reims.

Mais ces difficultés ne seraient rien puisqu'au surplus il n'est pas un d'entre nous qui, après les avoir subies et en avoir triomphé, ne s'en souviennent en souriant comme d'une chose toute naturelle à ceux qui par habitude doivent lutter pour obtenir ce qui leur est légitimement dû — ces difficultés, dis-je, ne seraient rien si, une fois qu'elles sont vaincues, le sinistré obtenait suivant le principe absolu et intangible posé par l'article premier de la loi sur les dommages de guerre, « la répartition intégrale de son dommage ».

Or, il n'en est rien.

La mobilisation des annuités servies par l'Etat, c'est-à-dire la transformation de ces annuités en un emprunt immédiatement liquide et utilisable, occasionne des frais importants.

L'Etat tient bien compte dans le calcul de ses annuités d'un intérêt de 6 o/o sur le montant des certificats provisoires qui en sont la base ; mais le loyer de l'argent est actuellement, tout le monde le sait, même notre ministre des Finances, largement supérieur à ce taux et les groupements financiers auxquels les sinistrés ou les associations de sinistrés, qu'elles soient des associations privées, ou des associations de communes ou de départements, font évidemment supporter aux emprunteurs cette différence dans le loyer de l'argent. Il faut aussi tenir compte des frais d'émission, des primes de remboursement, de la publicité et des nombreux frais qu'une importante opération de ce genre entraîne fatalement.

De ce que nous avons vu à Reims et des renseignements que nous avons sur des opérations identiques, nous pouvons conclure, — certains d'être au-dessous de la vérité — que le total des frais de mobilisation des annuités dépasse sensiblement 10 o/o du montant nominal des titres d'indemnité correspondants. Ainsi donc, le sinistré qui entre dans le groupement communal ou même dans un groupement quelconque de sinistrés avec un titre d'indemnité de 100.000 francs ne touchera au maximum que 90.000 francs. Il n'est pas juste, il est surtout, je le répète, entièrement contraire à l'esprit et à la lettre de la loi sur les dommages de guerre qu'il en soit ainsi. L'Etat doit au sinistré la réparation intégrale. Le sinistré, sur l'invitation implicite de l'Etat — invitation qui découle de l'art 155 et de l'art. 67 — emprunte pour réparer son dommage. L'Etat lui doit — cela ne peut se discuter — les frais de cet emprunt, au même titre qu'il doit les frais de constitution de dossier et les honoraires d'architecte pour les particuliers, les frais d'établissement des plans pour les communes.

Les laisser supporter au sinistré serait une injustice contre laquelle la Ligue des Droits de l'Homme ne peut que s'élever.

C'est pour tenter d'obtenir la réparation de cette injustice que votre 2^e Commission m'a chargé à l'unanimité de proposer à votre décision la déclaration suivante :

M. Hodin lit ensuite la résolution que voici :

Le Congrès,

Considérant que la loi sur la réparation des dommages de guerre pose comme principe absolu la réparation intégrale des dommages subis ;

Considérant que, contrairement à ce principe, l'Etat, après avoir donné à tous les sinistrés ou groupements de sinistrés les possibilités légales de contracter des emprunts gagés sur les indemnités à verser par lui sous forme d'annuité, entend faire supporter par les sinistrés les frais résultant de cette opération bancaire ;

Considérant que ces frais représentent une part importante — pour le moins 10 % — de la valeur nominale des créances des sinistrés sur l'Etat, que leur paiement par le sinistré n'exempte pas, dans l'état actuel de la législation, ce dernier de l'obligation de justifier du emploi en totalité de l'indemnité à laquelle il a droit ;

Déclare injuste et contraire aux droits des sinistrés le

fait de mettre à leur charge les frais d'emprunts tout en les astreignant à la justification totale du emploi ;

Décide de demander le vote immédiat d'un texte de loi mettant fin à cette injustice.

Ce texte, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Les sinistrés étrangers La main d'œuvre allemande

Rapporteur : M. Doucedame

M. Doucedame, conseiller général de Vailly (Aisne), donne, d'abord, lecture d'un *Cahier des doléances* formulées par la Ligue des sinistrés concessionnaires ou locataires d'abris provisoires.

Les abris provisoires ont été faits par des prisonniers ou par des bûcherons, en l'absence de tout contrôle. Il faut que ces abris inutilisables soient immédiatement remplacés et que les abris défectueux soient réparés. Quant au prix de cession de ces abris, il devra être fixé par une Commission dans laquelle entreront des délégués des sinistrés et des municipalités.

On aborde la question des sinistrés étrangers.

M. Doucedame présente le projet de résolution que voici :

En ce qui concerne les Alliés, les Consuls intéressés ont tranché la question quand leurs nationaux sinistrés ont eu à débattre leurs intérêts, et la Commission s'accorde à déclarer que les sinistrés alliés doivent être classés dans les rangs des sinistrés français, après accord avec les Gouvernements intéressés.

En ce qui concerne les neutres, la Commission déclare que les demandes de dédommagement de sinistrés neutres doivent être résolues, s'il y a demande de emploi, après une enquête sur la moralité du sujet, ses faits et gestes dans sa résidence d'avant-guerre, afin de ne pas permettre de donner des dommages de guerre à un sujet étranger qui serait venu se fixer en France avant la guerre pour s'y livrer à l'espionnage, ou à un sujet étranger qui se serait livré, dans sa résidence, à des actes répréhensibles graves.

M. Henri Guernut demande une modification au texte proposé. Ce texte réclame, en effet, pour les neutres, une enquête sur la moralité du sujet, ses faits et gestes dans sa résidence d'avant-guerre. L'enquête administrative qui est réclamée ne présenterait aucune garantie d'exactitude et d'impartialité ; elle ne ferait souvent que recueillir des racontars malveillants et mal fondés. Il ne faut pas oublier que, pendant la guerre, les accusations les plus invraisemblables portées, non seulement contre des étrangers, mais même contre des Français, ont pu trouver créance.

Donc, pas d'enquête administrative qui consacrerait l'injustice. Un jugement régulier, si vous voulez, et encore ! A la Ligue, on ne condamne pas sans entendre.

Un délégué de la Section de Reims pose la question de savoir si les Russes doivent être classés dans la catégorie des Alliés ou des neutres.

M. Marcel Letrange (Lapugnoy) demande que le Congrès établisse la liste des nationalités qu'il considère comme alliées, neutres et ennemies.

Une longue discussion s'engage.

M. Emile Kahn demande qu'en ce qui concerne les neutres une enquête soit, en effet, faite tant sur la francophilie du réclamant que sur l'intérêt qu'il y a, pour la région, à voir se réinstaller le commerce ou l'industrie exploitée par lui. Mais la fin de cette enquête doit être marquée par une décision motivée et susceptible d'appel.

M. Lenoir insiste pour que les étrangers dont les fils se sont battus pour la France, soient placés sur le même pied que les Français.

M. Henri Guernut déclare ne pas comprendre l'intérêt de ces distinctions : Des étrangers — alliés ou neutres — vivaient en France au moment de la guerre, hôtes de la France, sous la protection des lois françaises. Leurs maisons ont été incendiées : réparation leur est due. Il admet la priorité pour les Français et, comme le souhaite M. Lenoir, pour les étrangers dont les fils se sont battus pour la France. Mais il demande aussi le droit pour les autres. Il n'exclut que les ennemis — qui sont nos débiteurs, et dont les biens nous sont un gage, puis les étrangers qui ont été condamnés pour une attitude hostile à la France. M. Guernut supplie le Congrès de ne pas aller plus loin et il dépose le contre-projet suivant :

Le Congrès,

Affirme la priorité des sinistrés français ;

Met sur la même place que les Français les sinistrés, naturalisés français depuis la guerre, par eux-mêmes ou par leurs descendants, ou dont les fils ont combattu pour la France ;

Affirme ensuite le droit à la réparation de tous les étrangers, sauf ceux qui font partie d'une nationalité en guerre avec la France ou qui ont été l'objet de condamnations pour faits contraires aux intérêts de notre pays.

Le contre-projet est adopté unanimement.

M. Doucedame rappelle que le Congrès annuel de la Ligue a fait sienné la thèse suivante : Aucune nation ne pourra jamais financer en or la réparation des régions dévastées ; la reconstitution ne sera possible que si toutes les nations veulent se solidariser pour envisager un plan d'ensemble.

La Ligue, qui est pour le redressement des injustices, doit dire qu'il importe avant tout que la reconstitution soit intégrale, rapide, et sous quelle forme nécessaire et suffisante elle se fera. Quelques villes ont su s'organiser et manifester une telle activité, qu'on a pu dire que leur résurrection est chose faite, mais il y a encore la zone rouge, pour laquelle on n'a rien fait.

Un referendum, organisé dans le secteur de Chaulnes, avait fourni une majorité de 86 % pour l'acceptation de la main-d'œuvre allemande, mais on a su si bien catéchiser les sinistrés et brandir le spectre du capitalisme allemand qu'un nouveau referendum n'a plus fourni que 50 %. Nous devons protester contre une telle manœuvre.

Nous devons, de plus, indiquer au Gouvernement quel est son devoir : rappeler aux Alliés qu'au nom de la solidarité et des principes de la guerre, ils doivent nous

dire si nous pouvons compter sur eux. Oui ou non, acceptent-ils de nous aider ? Si la solidarité interalliée n'est pas une expression vaine, tous les Alliés doivent, avec la France, exiger de l'Allemagne des matériaux et de la main-d'œuvre.

Et M. Doucedame, vivement applaudi, présente à l'assemblée l'ordre du jour suivant :

Le Congrès déclare,

1° Que l'unanimité des délégués des Sections des départements dévastés est favorable, en matière de reconstitution, à la collaboration en nature de l'Allemagne, appropriée à nos besoins ;

2° Qu'il réprovoque, à propos du referendum de la Somme, les procédés dilatoires employés, attendu que, sur la demande expresse du ministre des Régions libérées, par un vote loyal, offrant toutes garanties d'impartialité, les sinistrés de la région de Chaulnes ont, dans la proportion de 86 %, réclamé la main-d'œuvre allemande, comme élément indispensable d'une reconstitution rapide.

Le Congrès déclare, en outre :

Que dans les difficultés internationales présentes, pour aboutir à une solution heureuse du problème de la reconstitution, il importe que le Président du Conseil, à Londres, fasse valoir, sans tenir compte d'intérêts particuliers, les justes doléances des sinistrés et réclame, au nom d'une solidarité tant de fois proclamée, un appui effectif des Alliés ;

Qu'ainsi, par un accord précis et explicite, le Président du Conseil français ait les pouvoirs nécessaires pour, mandaté par l'Entente, exiger de l'Allemagne une large contribution en matériaux et en main-d'œuvre, dans la forme du pacte de Wiesbaden. (Voté à l'unanimité.)

L'ordre du jour étant épuisé, M. Bouglé remercie l'assistance de l'excellente tenue du Congrès et lève la séance.

Banquet

A 18 h. 30, les délégués se réunissent en un banquet intime au restaurant de la Petite-Poste, rue Gambetta.

M. Camille Lenoir, député, qui présidait, porta un toast éloquent et applaudi aux membres de la Ligue, à Ferdinand Buisson et Paul Painlevé, que tous les auditeurs saluèrent de leurs acclamations.

M. Ferdinand Buisson, qui fut l'objet d'une enthousiaste ovation de la part de l'assistance, debout, répondit en termes émus.

Héroïque franchise.

Notre collègue, M. AULARD, commente (Ere Nouvelle), l'article que nous avons publié, dans notre numéro du 25 décembre, sur l'Allemagne coupable. Et il nous en présente l'auteur en ces termes :

Je suis de ceux qui, dans la presse française, ont sauté, dès 1916, l'héroïsme du professeur allemand Foerster quand il osa s'élever publiquement contre la politique bismarckienne, contre le militarisme, et quand, dans cette Allemagne folle de chauvinisme, il tint tranquillement le langage d'un citoyen du monde.

Certes, ses idées politiques, religieuses, sociales ne sont pas les nôtres. Fils de l'astronome Foerster, libre penseur militant, il offre l'exemple d'un de ces phénomènes qu'on voit parfois dans les familles, où le fils prend le contrepied des opinions du père, afin de dégager sa personne de l'hérédité. Foerster fils, a adopté une sorte de spiritualisme chrétien et même catholique, et il est devenu professeur dans des Universités de pays catholiques, d'abord à l'Université de Vienne puis à

l'Université de Munich, où, pendant la guerre, il enseignait la philosophie et la pédagogie.

En 1916, dans une revue pacifiste zurichoise, il combattit la politique bismarckienne... A l'idée impérialiste et tyrannique, au moment même où cette idée avait pour elle la gloire des armes, le professeur Foerster a opposé, avec un admirable courage, l'idée fédéraliste et libérale.

La Faculté de philosophie de Munich fulmina unanimement un blâme contre « des raisonnements qui soulèvent l'indignation de tout Allemand ». Un *chaînet* fut organisé au cours de Foerster. Soutenu par ses étudiants (honneur à eux !), le professeur tint bon. Il put continuer à professer. Le 19 juin 1916, il proclama son droit de dire la vérité comme citoyen, et, parlant de l'Allemagne qui faisait cette guerre injuste, il dit : « Les temps vont venir où nous devons faire notre examen de conscience. »

C'est à cet examen de conscience que le professeur Foerster a procédé dans son livre Mes Combats dont les Cahiers des Droits de l'Homme ont donné récemment des extraits suggestifs.

La Réaction Allemande

Par M. von GERLACH, président du (Bund Neues Vaterland)

Sans offrir de résistance, la réaction allemande s'effondra le 9 novembre 1918 : Révolution sans lutte ou, plutôt, moisson sans travail qui ne fournit même pas le prétexte d'une « Vendée ». Pas un royaliste ne leva un doigt en faveur de la monarchie, pas un officier n'osa se défendre, quand les soldats arrachèrent les épaulettes de leurs chefs. Là où, la veille encore, le Grand Quartier Général exerçait, sans partage, un pouvoir dictatorial, régnèrent les conseils d'ouvriers et de soldats.

Les chefs de la réaction se cachaient en mendiant des faveurs aux révolutionnaires. Des ministres de l'empire écroulés offraient leurs bons offices aux pouvoirs républicains; des généraux de l'ancien régime se soumettaient aux conseils des soldats; des parlementaires conservateurs imploraient, des ministres socialistes, des lettres de sauf-conduit; des journaux de droite, comme *la Gazette de la Croix*, enlevaient en hâte de leur titre la vieille devise compromettante : *Ave, Dieu, pour le roi et la patrie*; des journaux pangermanistes, comme *les Nouvelles de Leipzig*, se mettaient à la disposition des socialistes. Le plus puissant des réactionnaires, le général Ludendorff, à l'abri de lunettes bleues et muni de faux papiers, s'enfuyait en Suède sous le nom du docteur Lindstroem ! La réaction semblait morte.

Ce n'était qu'apparence. Quelques semaines plus tard, elle donnait déjà des signes de vie. Aujourd'hui, après trois ans, elle se dresse si vigoureuse qu'on pourrait presque la croire un danger pour l'existence même de la République.

Comment cela arriva-t-il ?

Les causes en sont multiples.

Tout d'abord, il est indubitable que la Révolution fut trop indulgente envers la Réaction vaincue. Non pas que le pacifiste que je suis eût désiré de sanguinaires condamnations; mais comme pas un seul des responsables de la guerre ou de sa prolongation n'a été inquiété ou traduit en justice, que, non seulement les Hohenzollern n'ont pas été exilés, mais qu'ils sont restés en possession de tous leurs biens; que des fonctionnaires et des officiers monarchistes ont été tolérés dans des postes considérables, la réaction a bientôt repris courage. On avait commis la faute de la laisser occuper des positions extrêmement importantes; elle ne tarda pas à devenir à nouveau un facteur puissant de la vie nationale.

D'autre part, les vainqueurs du 9 novembre, dès

le premier jour de leur victoire, étaient divisés. Le pouvoir suprême avait été confié à 6 délégués du peuple : 3 socialistes majoritaires et 3 socialistes indépendants. Indépendants et majoritaires travaillèrent souvent, non pas d'accord, mais en opposition. Les majoritaires demandaient la rapide élection d'une Constituante tandis que les indépendants coquetaient avec la phraséologie de la « dictature du prolétariat ». Les indépendants désiraient que la République remît nettement la coupable politique de guerre de l'empire, cependant que les majoritaires, qui, d'ailleurs, avaient approuvé sans hésiter les crédits de guerre, voulaient éviter de prendre position dans la question des responsabilités.

Entre les délégués du peuple, d'une part, et les comités des conseils d'ouvriers et de soldats surgissaient d'incessants conflits de compétence, chacun voulant pour soi l'autorité suprême. Les Communistes, pas très nombreux, mais très remuants, sous la direction énergique de Karl Liebknecht et de Rosa Luxembour, restaient en dehors du Gouvernement socialiste auquel ils faisaient la plus vive opposition. Ce morcellement des forces socialistes et ouvrières produisit ce résultat que, tandis que l'Allemagne presque tout entière semblait, le 9 novembre 1918, être devenue « rouge », les élections à l'Assemblée Nationale du 19 janvier 1919 donnèrent une majorité bourgeoise. Et cependant, aucun de ces partis bourgeois n'est nettement anti-réactionnaire et dans le parti démocratique allemand lui-même, comme dans le parti catholique du Centre, il y a nombre de gens à qui la monarchie n'est pas du tout antipathique.

Un des facteurs essentiels du renflouement des forces réactionnaires, c'est que la Révolution n'a pas réussi à gagner à elle la masse des paysans. La proportion de la population agraire en Allemagne n'est pas aussi élevée qu'en France. Les paysans forment, cependant, 25 0/0 de la population totale, se répartissant en plus de 4 millions d'exploitations agricoles indépendantes. Les paysans accueillirent, tout d'abord, la Révolution avec sympathie, non pas seulement parce qu'ils lui devaient la fin d'une guerre de plus en plus odieuse, mais parce qu'ils attendaient d'elle leur libération de la grande propriété. Il y a, en Allemagne, 20.000 terres seigneuriales non soumises au *self-government* communal; il y a, en Allemagne, de gros propriétaires de territoires de plus de 5.000 hectares ! Les paysans, petits et moyens, se figu-

raient que l'on allait agir envers la grosse propriété comme on avait fait en France, lors de la grande Révolution, et comptaient s'agrandir au détriment de leurs puissants voisins. Quand ils se virent trompés dans leur attente, quand aucune loi ne parut même pour limiter la grosse propriété, ils adoptèrent vis-à-vis de la République, qui ne leur apportait qu'une augmentation d'impôts, une attitude indifférente pour ne pas dire hostile. Ils furent tout disposés à prêter à nouveau l'oreille aux insinuations des chefs réactionnaires.

Enfin, sur le terrain de la politique extérieure, plusieurs événements ont servi la réaction. Nombreux sont les Allemands qui s'étaient bercés de l'illusion que le seul fait de la Révolution aurait dû suffire à obtenir des conditions de paix plus douces; et l'on rendit responsables de la dureté des clauses du traité, non pas les monarchistes auteurs de la guerre, mais les républicains forcés de signer ce traité.

Occupation militaire, contrôle étranger, renforcement toujours et partout l'esprit nationaliste et réactionnaire. L'incessante augmentation des impôts que rend nécessaire l'obligation des réparations imposées, est un outil facile entre les mains de la démagogie réactionnaire. Ajoutez à cela un mal plus grave : une grande partie du peuple allemand n'est pas encore édifié sur les mensonges répandus systématiquement par le Gouvernement de Guillaume II aux débuts et pendant toute la durée de la guerre.

Toutes ces raisons contribuent à faire apparaître aujourd'hui la Réaction en Allemagne comme une force dangereuse. Les principaux représentants sont les anciens officiers de l'armée impériale, beaucoup de juges et de fonctionnaires supérieurs, les maîtres de l'enseignement secondaire, les Universités (la grosse majorité des étudiants comme la presque totalité des professeurs), les gros propriétaires, la haute finance et la grande industrie.

Les motifs auxquels obéissent les réactionnaires sont divers : la tradition monarchique, le nationalisme, l'égoïsme jouent un rôle d'une égale importance. Par exemple, le souci de leur avenir matériel influe particulièrement sur les étudiants. Ceux-ci avaient avant la révolution une sorte de monopole des carrières administratives, à condition qu'ils eussent passé certains examens. Ils voient aujourd'hui se dresser d'en-bas une concurrence sérieuse. Seul, autrefois, l'assesseur (c'est-à-dire un étudiant en droit ayant subi avec succès deux examens) pouvait devenir conseiller d'Etat. Actuellement, un simple secrétaire ouvrier peut obtenir cette charge, cruelle perspective pour qui était habitué à considérer les hautes carrières administratives comme une sorte de privilège héréditaire. Il ne serait, toutefois, pas exact d'attribuer uniquement à une espèce d'égoïsme de classe les sentiments réactionnaires des étudiants.

On hait la République qui représente l'égalité, le progrès social, la juste répartition de l'impôt. On fonde des associations secrètes, on dissimule

des armes pour les faire servir contre « l'ennemi intérieur ». Mais, comme on sait qu'il ne sera jamais possible d'émouvoir les masses en faveur des égoïstes revendications des anciennes classes dirigeantes, on ne produit pas dans la propagande les vraies raisons qui sont antisociales et antidémocratiques, mais on se sert de l'idéalisme national. On parle de la Patrie et l'on pense à son portemonnaie. L'idée de revanche n'est pas du tout une « fin en soi », mais un moyen pour atteindre un but. Sur l'âme populaire surchauffée par des chants de haine contre la France, on espère pouvoir faire cuire la bonne petite soupe de son parti !

Les éléments sciemment réactionnaires sont fort peu nombreux en Allemagne, mais ils sont puissants par leur situation sociale. Ils occupent de hautes fonctions dans l'armée, dans l'administration, dans la diplomatie, dans la justice. Ils influencent la jeunesse dans les écoles. Presque tous disposent de ressources pécuniaires intarissables pour organiser des campagnes d'agitation. Grâce à l'argent qu'ils ont, ils tiennent en leur pouvoir le plus puissant moyen d'émouvoir l'opinion publique : la presse. Qu'on n'oublie pas qu'un homme comme Stinnes a à sa dévotion soixante quatre grands journaux. La petite presse, lue exclusivement dans les villages et les petites villes de province, la presse locale, comme on la nomme, est, à peu d'exceptions près, réactionnaire.

**

Je ne me dissimule en aucune façon l'importance de la réaction en Allemagne. Cependant, après avoir consciencieusement pesé le pour et le contre, il ne me apparaît pas qu'elle présente un grave danger pour la République allemande ou pour la paix du monde, et cela pour deux raisons essentielles.

Les hommes les plus avisés des partis bourgeois sont devenus républicains par raison. Souvent, du fond de leur cœur ou de leur esprit, ils tiennent encore à la monarchie. Mais ils sont adversaires conscients de toute tentative de restauration parce qu'ils savent que cette restauration signifierait aussitôt guerre civile. Ils sont pleins d'un amour passionné de la patrie, et pleins d'une profonde aversion pour le traité de Versailles. Mais ils considèrent la seule pensée d'une révision de ce traité par la violence comme une folie. Pour eux, le salut de leur patrie est dans un rapprochement international. C'est pourquoi leur mot d'ordre est, à l'intérieur : *Respect de la constitution de Weimar*, et à l'extérieur : *Société des Nations*.

Les représentants les plus typiques de cette manière de voir sont, à l'aile droite des partis bourgeois, le professeur H. Delbrück et, à l'aile gauche, le chancelier Wirth. Des gens comme eux constituent le contrepoids puissant des tendances réactionnaires qui se manifestent dans leurs partis.

Le plus sûr garant du caractère démocratique et pacifiste de la République allemande est la classe ouvrière allemande. Elle a subi, elle aussi, à un moment donné, la psychose guerrière; mais la guerre l'a complètement guérie. La classe ouvrière, qui comprend 60 % environ de la population de

l'Empire, forme, dans son union avec la masse des employés et des petits fonctionnaires, non seulement la plus grande partie du peuple allemand, mais la mieux organisée. Il est vrai qu'il y a plusieurs partis socialistes, tous, cependant, fusionnent dans l'unité suprême des syndicats qui atteignent 8.000.000 de membres, et ces 8.000.000 ne figurent pas seulement sur le papier, ils payent régulièrement leurs cotisations élevées et se dressent comme un seul homme quand l'organisation le réclame. Tous, ils sont républicains et antimilitaristes.

Contre le mur de granit des syndicats, le *pronunciamento* Kapp est venu se briser en mars 1920. Cinq jours de grève générale ont suffi pour supprimer, à ce moment, tout danger de réaction. Les réactionnaires n'ont pas oublié cela. Si bornés soient-ils souvent, leurs chefs ont fini par acquérir

la conviction qu'il est difficile, en Allemagne, de gouverner sans les ouvriers, et qu'il est impossible de gouverner contre eux.

Sans le vouloir, les réactionnaires ont rendu, par l'aventure Kapp, un service signalé à la démocratie. Ils ont démontré ainsi au monde entier que la République allemande, grâce surtout à la classe ouvrière, n'est pas un simple *samoufflage*, mais une réalité. La réaction, sans doute, se dresse encore aujourd'hui comme une force, une très grande force même, mais elle ne deviendrait une force prépondérante que si elle réussissait à briser les syndicats ou à les remplir d'esprit nationaliste, l'une et l'autre hypothèses sont aujourd'hui impossibles.

HELLMUT VON GERLACH.

Président du « *Bund Neues Vaterland* ».

(Traduit par M. de STÖCKLIN.)

La seule solution

Comme la Ligue des Droits de l'Homme (Voir Congrès 1921), M. Charles Gide pense que la seule solution pratique, pour la réparation des dommages de guerre, c'est que les Allemands se chargent de la faire à leurs frais.

Pourquoi la réparation en nature nous paraît-elle être la seule façon dont l'Allemagne puisse payer sa dette?

Parce qu'elle ne peut payer d'aucune autre façon. Ni en or, — quoique le traité stipule que les paiements seront faits en marks d'or — parce qu'elle n'a point d'or et parce que les autres pays qui en ont ne sont pas disposés à s'en dessaisir pour le lui passer.

Ni en marks papier, parce qu'il ne vaut plus rien et que nous n'en saurions que faire.

* * *

Elle pourrait payer, il est vrai, en marchandises — soit celles qu'elle nous vendrait et dont le prix, au lieu de lui être payé, serait porté en déduction de sa dette; — soit celles qu'elle vendrait aux autres pays et dont elle nous remettrait le prix, ou mieux les titres de créance représentant le prix, lettres de change ou chèques, ce qu'on appelle des devises.

Mais pour cela, il faudrait que la France, d'abord, et les autres pays fussent disposés à lui acheter ses produits jusqu'à concurrence du montant de sa dette, soit 32 milliards marks or (plus de 400 milliards de francs au cours actuel). Or, l'exportation de l'Allemagne ne dépasse pas cette année 70 milliards de marks papier qui ne représentent pas même 4 milliards de francs.

Et même en espaçant cette énorme exportation sur dix, vingt ou trente années, il sera impossible pour l'industrie allemande de déverser des centaines de milliards de marchandises sur le monde. Et si même on suppose qu'elle y réussisse, ce serait une clameur d'épouvante dans tous les pays dont les industries nationales se trouveraient submergées par ce déluge! Et déjà, dès à présent, tous les pays prennent leurs précautions en élevant des digues, qui sont les droits protecteurs...

Le monde se trouve enfermé dans un cercle vicieux, un cercle infernal, qui se resserre comme un collet à lapins au fur et à mesure de chaque effort qu'on fait

pour s'en évader! En effet, l'Allemagne ne pouvant se procurer au dehors de la bonne monnaie par la vente de ses marchandises qu'on lui refuse, en est réduite à battre monnaie en émettant, milliards après milliards, des billets. Mais chaque nouvelle émission de billets fait baisser le mark. Or, au fur et à mesure que s'aggrave la baisse du mark, le danger de la concurrence allemande pour les autres pays s'aggrave aussi et ils repoussent plus énergiquement encore les marchandises allemandes. Et ce boycottage général de l'Allemagne a pour effet de précipiter encore plus bas le cours du mark et de rendre de plus en plus impossible à l'Allemagne l'exécution de ses engagements. Voilà le mark tombé à 1 sou de France — et n'oubliez pas que 5 centimes aujourd'hui n'en valent que 2 d'avant la guerre!..

* * *

Mais, se demande M. Gide, cette baisse du mark n'implique-t-elle pas la ruine de l'Allemagne?

Nullement. Il ne faut pas confondre, comme le public le fait généralement par ignorance — et comme les Allemands le font intentionnellement et pour brouiller les cartes — deux questions très distinctes : 1° celle de savoir si l'Allemagne est insolvable; 2° celle de savoir si elle a les moyens matériels d'effectuer le paiement. Nous croyons qu'elle est (et surtout qu'elle sera dans l'avenir) assez riche pour payer les réparations, — mais nous croyons, d'autre part, que présentement elle n'a pas les moyens de paiement nécessaires, et qu'elle dit vrai quand elle affirme cette impossibilité.

La situation peut être comparée à celle qui survient souvent l'occasion de disputes dans les trams quand un voyageur présente au conducteur en paiement de son ticket un billet de cent francs en disant : je n'ai pas de monnaie! Le conducteur peut se fâcher et le faire descendre. C'est ce qu'on appelle une sanction, mais cette sanction ne lui donne pas les sept sous réclamés. Et les sanctions militaires ou économiques dont on menace l'Allemagne ne les donneront pas davantage.

Voilà donc pourquoi — parce que l'Allemagne ne peut payer ni en or qu'elle ne possède pas, ni en marks ou en marchandises dont on ne veut pas, voilà pourquoi nous répétons qu'elle n'a d'autres ressources que de payer en nature, en travail...

CHARLES GIDE.

(*Emancipation.*)

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

COMITÉ CENTRAL

EXTRAITS

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1921

Présidence de M. GABRIEL SÉAILLES

Etaient présents : MM. Aulard, A.-Ferdinand Hérold et G. Séailles, vice-présidents ; Henri Guernut, secrétaire général ; Mme Ménard-Dorian ; MM. Bidegarry, Corcos, A. Delmont, Emile Kahn, M. Morhardy, général Sarrail.

Excusés : MM. Ferdinand Buisson, Challaye, Paul Boncour, Alfred Westphal.

En Cilicie. — Le secrétaire général lit une lettre de M. Besnard qui s'excuse de ne pouvoir assister à la séance de ce soir et fait connaître son avis sur la question, portée à l'ordre du jour, des minorités chrétiennes en Cilicie.

Paris, le 4 décembre 1921.

Mon cher secrétaire général,

Il me sera impossible d'assister à la réunion du Comité Central de demain ; je vous prie de bien vouloir m'excuser auprès de nos collègues.

Je vois à l'ordre du jour : la protection des minorités en Cilicie. Me permettez-vous de dire que, si j'avais pu assister à la réunion, tout en m'associant à nos collègues pour demander que les minorités chrétiennes fussent efficacement protégées contre le fanatisme de la majorité, j'aurais insisté pour que toutes violences fussent condamnées, qu'elles viennent des chrétiens ou des musulmans.

On dénonce avec force, en effet, les violences des musulmans à l'égard des chrétiens ; on ne dit jamais rien des violences des chrétiens à l'égard des musulmans. Il est certain pourtant que lorsqu'ils sont en nombre ou en force, les chrétiens ne le cèdent nullement aux musulmans en cruauté. On serait plus près de la vérité même en affirmant que, sur ce point comme sur d'autres, ils leur sont supérieurs.

Au lendemain d'une période où les Arméniens ont mérité les jugements sévères de ceux qui les ont vus à l'œuvre, il serait injuste et imprudent de ne s'intéresser qu'à eux. Nous sommes la Ligue des Droits de l'Homme et non celle des Droits des chrétiens.

Croyez, mon cher secrétaire général, etc...

BESNARD

M. Guernut fait voter sur cette question un ordre du jour qui sera communiqué au Gouvernement et à la presse (voir ci-dessous, p. 16.)

La Galicie Orientale. — M. Gabriel Séailles expose au Comité Central qu'il a reçu une délégation de la Galicie Orientale. Il rappelle qu'au moment de l'effondrement de l'Autriche, ce pays s'était constitué en Etat libre, et que la Conférence de la Paix, tout en maintenant le principe de l'indépendance du pays, a toutefois autorisé la Pologne à l'occuper militairement. Il expose quels sont les vœux des Galiciens et propose au Comité d'adopter une résolution conforme à ce vœu :

La Ligue des Droits de l'Homme :

Considérant qu'en novembre 1918, la Galicie orientale s'est constituée en Etat indépendant, selon le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes proclamé par l'Entente ;

Que la Pologne a aussitôt déclaré la guerre au nouvel Etat pour l'annexer, que, sans doute, le 25 juin 1918, la Conférence de la Paix a autorisé la Pologne à occuper militairement la Galicie orientale ; mais que, d'autre part, elle a réservé l'avenir et attribué la souveraineté sur la Galicie aux grandes puissances alliées ;

Considérant que la Pologne a usé du droit d'occupation

militaire qui lui était reconnu pour usurper cette souveraineté et pour l'exercer avec la dernière brutalité, fusillant des Ukrainiens sans jugement, levant les impôts et des contributions de guerre, contraignant les habitants au service militaire, transportant dans le pays des colons polonais, etc...

Demande :

1° Que les puissances alliées instituent un organe de contrôle qui surveille et régleme l'occupation militaire polonaise ;

2° Que, selon le vœu exprimé par la Société des Nations, le 27 septembre 1921, le statut politique de la Galicie Orientale soit, dans le plus bref délai, défini par le Gouvernement français ou d'accord avec les puissances alliées ;

3° Que ce statut, conformément à la volonté de la grande majorité des habitants, reconnaisse l'indépendance de l'Etat ukrainien qui s'était constitué spontanément le 9 novembre 1918 et n'a été dissous que par la force.

La résolution de M. Séailles est adoptée et sera envoyée au Gouvernement, à la presse, au secrétaire général de la Société des Nations, à l'Association française pour la Société des Nations, à MM. Léon Bourgeois et Appell, et à la Ligue Polonaise des Droits de l'Homme.

Réforme de la Justice militaire. — Le général Sarrail lit et commente le rapport qu'il a élaboré, d'accord avec M. A. Delmont. Le rapport forme le préambule d'un code de justice militaire complètement remanié, que le général présente au Comité Central.

Sur quelques points de détail, une discussion s'engage, à laquelle prennent part tous les membres présents. M. Séailles exprime au général la reconnaissance de tous ses collègues pour l'utile et beau travail qu'il vient de terminer.

M. Corcos soutève des observations de principe. La Ligue, dit-il, doit rester dans le domaine des idées ; ne sort-elle pas de son rôle quand elle rédige des projets de loi ? Tout ce que nous pouvons tenter, ajoute-t-il, c'est d'émettre un vœu pour obtenir un changement ou une abrogation de la loi existante.

Ce n'est pas l'avis de M. Séailles. Pour lui, le projet du général Sarrail, nous devons le répandre comme un type de code militaire démocratique.

Oui, insiste M. Delmont, nous avons le devoir de traduire en applications les principes de 89. L'œuvre du général Sarrail est une réalisation admirable de nos idées ; elle doit être envoyée en notre nom à la Chambre pour servir de base aux délibérations du législateur.

M. Aulard partage cette manière de voir. Notre rôle est de montrer comment les Droits de l'Homme peuvent se réaliser. En rappelant des principes, nous n'obtiendrons rien ; en présentant un projet bien fait, nous risquons d'obtenir quelque chose.

Il y a un précédent, observe M. Emile Kahn. Ce que nous avons fait pour la séparation des Eglises et de l'Etat, nous pouvons le faire pour la réforme de la justice militaire.

En réponse à M. Emile Kahn, M. Guernut rappelle que le projet sur la loi de séparation était l'œuvre personnelle de M. de Pressensé. C'est également une œuvre personnelle qui nous est soumise aujourd'hui par le général Sarrail. Ce que la Ligue a fait autrefois, elle peut le faire aujourd'hui. Et M. Guernut propose, en conséquence, d'éditer sous forme de brochure le projet du général Sarrail, puis d'en résumer les principes dans une résolution que

nous défendrions par tous nos moyens. Cette résolution, qui serait votée par le Comité, puis transmise au Congrès pour ratification, engagerait la Ligue tout entière.

M. Delmont ne pense pas que le projet doit être présenté comme un projet personnel du général, mais bien comme un rapport dont le général a été chargé par le Comité Central, ce qui est strictement exact, d'ailleurs. Il convient de le publier et de le répandre comme tel; de l'envoyer comme tel à toutes les Sections pour qu'elles l'adoptent ou le repoussent. Quand nous aurons recueilli l'avis de toutes nos Sections, nous chargerons nos amis députés de le déposer devant le Parlement.

M. Morhardt rend hommage au travail du général Sarrail. Mais l'objection de M. Corcos lui paraît forte. Il prie le Comité Central de se souvenir que, dans l'affaire de la séparation des Eglises et de l'Etat, la Ligue s'est gardée de faire sien le projet de M. de Pressensé; et, néanmoins, elle faisait campagne depuis longtemps en faveur du principe sur lequel le projet était fondé. Ici, notre situation est inverse; depuis vingt ans, nous réclamons la suppression des conseils de guerre et le projet du général Sarrail les maintient. Que l'œuvre du général soit publiée et répandue par nous, oui; mais gardons-nous de lui donner l'investiture du Comité Central; d'autre part, nous qui sommes contre la guerre, comment pourrions-nous recommander une institution et un code applicables en temps de guerre uniquement?

Admettons, ajoute M. Corcos, que le projet du général, devenu le projet du Comité, devienne un jour une loi; des injustices seront commises en son nom; c'est la Ligue qui en sera rendue responsable.

MM. Emile Kahn, Séailles et Aulard, répondent aux objections de MM. Morhardt et Corcos. Nous sommes contre la guerre, oui. Mais si la guerre éclate malgré nous, devons-nous lui permettre de perpétuer de nouveaux crimes ou devons-nous essayer d'en atténuer les effets? Pour éviter à l'avenir les reproches que redoute M. Corcos, il faudrait renoncer à agir. Toute organisation humaine est imparfaite; à l'usage, nous en corrigerons les imperfections; mais nous devons prendre la responsabilité, non de critiquer seulement, mais de construire, quoi qu'il arrive.

M. Aulard déclare, en conclusion, que nous pouvons, sans déroger à notre idéal, publier le projet complet du général Sarrail en affirmant qu'il est « conforme à nos principes ».

Cette formule donne satisfaction à MM. Morhardt et Corcos et le projet du général Sarrail est adopté à l'unanimité.

Congrès Démocratique International. — Le secrétaire général dit au Comité Central l'émotion que M. Ferdinand Buisson et lui ont éprouvée en assistant à la séance d'ouverture du premier Congrès international organisé par M. Marc Sangnier. Il demande au Comité Central s'il désire recevoir, pour les entendre et les interroger, les délégués autrichiens, allemands et hongrois qui sont venus à ce Congrès.

Le secrétaire général est chargé de se mettre en rapport avec ces délégués étrangers et de les inviter pour le lundi 12 décembre.

La Ligue et les Associations professionnelles. — Le secrétaire général informe le Comité qu'un des effets de la scission syndicaliste, c'est de le mettre dans l'embarras. Lorsqu'il y a, en effet, dans une corporation, deux syndicats rivaux, auquel des deux le secrétariat général devra-t-il envoyer les dossiers de plaintes pour obtenir l'avis — que nos usages rendent obligatoire — de l'association professionnelle intéressée?

Après une courte discussion dans laquelle interviennent MM. Bidegarray, Emile Kahn et Corcos, on convient de recourir aux bons offices des associa-

tions qui fonctionnent le mieux et le plus rapidement, sans distinction de tendances.

Groupe parlementaire des Amis de la Ligue. — Le secrétaire général lit une lettre de M. Antériou, député de l'Ardeche, qui propose de ressusciter le groupe parlementaire des membres de la Ligue. M. Guernut demande l'autorisation d'entrer en relation avec M. Antériou et de préparer un projet. *Accepté.*

COMMISSION D'ETUDES COLONIALES

SEANCE DU 2 FÉVRIER 1921

Présidence de M. MARIUS MOUTET.

Etaient présents : MM. A.-E. Babut; André Berthou, député; Blaise Diagne, député; Gabriel Freysenge, avocat à la Cour; Charles Gide, professeur au Collège de France; Henri Guernut, secrétaire général; André Grisoni; Gonnelle; Laisant; Maurice Leinhardt; Marius Moutet, député; Pierre Nattan-Larrier, avocat à la Cour; Ahmed-Sakha, docteur en droit; le général Sarrail; Pierre Valude, député.

Indo-Chine (Abus judiciaires. — That N'Guyen). — La séance est entièrement consacrée à l'étude des abus judiciaires en Indo-Chine et, notamment, à un examen des causes et des suites de la révolte de That N'Guyen (Indo-Chine). M. Gonnelle, ancien président de la Section de Hanoï, apporte sur ces deux questions, à l'appui de documents probants, des explications émouvantes et précises (1).

Après un échange de vues auquel prennent part la plupart des membres de la Commission, il est entendu que les propositions suivantes seront transmises à l'approbation du Comité Central :

a) A propos des abus judiciaires en Indo-Chine, M. Marius Moutet rédigera un mémoire qui sera transmis, au nom de la Ligue, au ministre des Colonies. De larges extraits de ce mémoire seront publiés dans les *Cahiers* (2).

b) En ce qui concerne la révolte de That N'Guyen, M. Sarrail, qui était, en 1917, au moment où s'est produite la révolte, gouverneur général de l'Indo-Chine, a promis que les coupables, quels qu'ils fussent, seraient châtiés. Or, M. Darles a été « mis en congé » après avoir été condamné pour « violences envers les indigènes dans l'exercice de ses fonctions », à la peine dérisoire de 200 francs d'amende. Le Tong-Doc de Bac-Ninh qui, cumulant les fonctions de procureur, de juge et d'exécuteur, a commis, au cours de la répression, de véritables meurtres juridiques, a été nommé officier de la Légion d'honneur. La Ligue rappellera à M. Sarrail, ministre des Colonies, les engagements de M. Sarrail, gouverneur général de l'Indo-Chine. Sans réponse satisfaisante, elle soumettra les faits à l'opinion publique en publiant dans ses *Cahiers* le texte de son intervention et en en communiquant à la presse un résumé.

Par le moyen de questions écrites ou, le cas échéant, d'une interpellation, inlassablement, elle rappellera le ministre au respect de la parole solennellement donnée (3).

(1) Nos lecteurs voudront bien se reporter au récit de l'affaire de That N'Guyen qui a été publié dans les *Cahiers* du 10 août 1921 (p. 345 et suiv.).

(2) En paraissant trois fois par mois au lieu de deux, les *Cahiers* vont pouvoir être plus largement ouverts aux questions coloniales. Les vices et les abus de notre administration coloniale ne peuvent, en effet, subsister que parce que l'opinion démocratique les ignore; connus du grand public, ils s'atténueraient et disparaîtraient rapidement. En les dénonçant vigoureusement les *Cahiers* feront bénéficier les colonies de l'œuvre de salubrité publique qu'ils mènent si efficacement dans la métropole.

(3) Le Comité Central a adopté les suggestions de la

QUELQUES ORDRES DU JOUR

A M. Ferdinand Buisson

Le Comité Central, réuni le 19 décembre, envoie à son cher Président, à l'occasion de sa 80^e année, l'expression de son profond respect, de son affection et de son dévouement.

Il salue en lui avec émotion l'exemple d'un grand citoyen dont toute la vie a été mise au service de la République, qui, de toute sa foi, a travaillé à la conquête et à la défense des lois d'éducation laïque et obligatoire et qui, aujourd'hui encore, donne ses forces à l'œuvre qui fera de l'école la maison ouverte sans distinction de classes à tous les enfants.

Le Comité Central est fier d'avoir à sa tête Ferdinand Buisson, digne successeur de Trarieux et de Francis de Pressensé, et il le remercie, au nom des grands principes qu'il représente, de la haute conscience et de l'énergie avec lesquelles il sert la démocratie française et défend la cause des Droits de l'Homme et du Citoyen.

Pour les Arméniens de Cilicie

La Ligue des Droits de l'Homme,

douloureusement surprise de voir la France, qui a toujours protégé les opprimés, abandonner les populations chrétiennes de Cilicie sans avoir obtenu pour elles des garanties efficaces de sécurité ;

Espère que le Gouvernement français voudra épargner à ces débris d'un peuple martyr, le désastre d'un exode précipité par les rigueurs de l'hiver ;

Lui demande avec insistance de leur réserver, dans une région de la Cilicie, un refuge provisoire jusqu'au jour où la France et ses alliés, remplissant leur promesse, assureront à ces malheureux survivants des déportations, un foyer national où ils puissent vivre enfin la libre vie à laquelle ils ont droit.

(5 décembre 1921.)

Contre les crimes de la guerre

Les citoyens réunis, le vendredi 9 décembre 1921, à l'Établissement des Buttes Saint-Chamont, sur l'inauguration de la Ligue des Droits de l'Homme :

Après avoir entendu MM. Ferdinand Buisson, Henri Guernut, André Berthoin, André Gouguenheim ;

Emus au récit des événements tragiques qui ont marqué la mort des caporaux de Souain, de Chapelant, des sous-lieutenants Millant et Herduin, condamnés sans jugement ou après une procédure sommaire, sans aucune garantie de justice ;

Convaincus que, à leur égard, d'effroyables erreurs ont été commises ;

Se déclarent résolus à réclamer et à obtenir des Pouvoirs publics la réhabilitation des innocents, des indemnités pour leurs familles, le châtiment des coupables et la suppression des conseils de guerre.

(9 décembre 1921.)

Commission d'études coloniales. L'intervention a été adressée au ministre des Colonies le 7 mai 1921. Le texte en a été publié dans les *Cahiers* (10 août 1921, p. 345 et suivantes). Un premier communiqué a été envoyé à la presse le 23 juin, un deuxième le 31 août (*Cahiers* 1921, p. 399). M. Ferdinand Buisson a posé au ministre des Colonies, et que la *Journal Officiel* la question écrite que voici :

M. Ferdinand Buisson, député, demande à M. le ministre des Colonies :

1° S'il est exact qu'un résident de l'Indo-Chine, dont les responsabilités dans la révolte de 1917 ont été établies au cours d'une enquête de la Commission criminelle, et sanctionnées judiciairement par une condamnation à 200 fr. d'amende pour « violences envers les indigènes dans l'exercice de ses fonctions » fait toujours partie de l'Administration coloniale ?

2° S'il est exact qu'un fonctionnaire indigène qui fut, au cours de la répression qui suivit la rébellion, à la fois

QUELQUES COMMUNIQUES

Une enquête indispensable

On se rappelle que M. Gouttenoire de Toury a formellement accusé le général français Martin de Bouillon, d'avoir, en Artois, à la veille des attaques du 25 septembre 1915, donné l'ordre de ne pas faire de prisonniers. D'autre part, M. Henri Barbusse a accusé le capitaine Mathis, du 13^e régiment d'Infanterie, d'avoir, à Verdun, fait « zigouiller » après le combat près de 200 prisonniers allemands.

Ces accusations sont précises ; les auteurs en revendiquent la responsabilité.

Sans prendre parti sur le fond, la Ligue des Droits de l'Homme presse le ministre de la Guerre d'ouvrir une enquête et de prendre, comme il est juste, des sanctions appropriées.

(19 novembre 1921.)

Y a-t-il deux justices ?

On se rappelle le cas de M. Altenbach, condamné à un an de prison par la Cour d'appel de Colmar, pour avoir reproduit, dans un journal régional, un article qui avait été publié dans divers journaux parisiens sans avoir motivé contre eux aucune poursuite.

En protestant contre cette iniquité flagrante, la Ligue des Droits de l'Homme avait demandé au président du Conseil de l'atténuer par une prompte mesure de clémence. Après quatre mois et demi de réflexion, la présidence du Conseil vient de faire connaître à la Ligue que « le recours en grâce n'a pas paru susceptible d'être accueilli ».

Y a-t-il maintenant chez nous deux justices. L'une applicable à la vieille France, l'autre aux provinces retrouvées ?

(22 novembre 1921.)

Le drame de Prouilly

On se rappelle avec quel généreux enthousiasme, dès 1914, de nombreux étrangers, séduits par l'idéal que nous défendions, s'enrôlèrent sous nos drapeaux. Leur dévouement fut parfois bien mal récompensé !... Qu'on en juge par un exemple.

Des volontaires russes, incorporés dans la légion étrangère, y furent soumis, durant deux années, aux pires brimades de la part de leurs chefs.

En 1915, enfin excédés, ils refusèrent de servir plus longtemps avec la légion et demandèrent, comme il était légitime, à combattre dans un régiment français.

Neuf d'entre eux ont payé ce geste de leur vie : ils furent fusillés. La Ligue des Droits de l'Homme a protesté, en son temps. Mais il en est d'autres, plus nombreux, qui, aujourd'hui encore, expient, dans les affres du bagnes, leur foi dans la noblesse de la France !...

procureur, juge et exécuteur, et qui a commis de véritables « méfaits juridiques » a été nommé officier de la Légion d'honneur ?

3° Quelles sanctions il compte prendre pour que, selon la promesse faite en 1917 par M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, « le châtiment tombe sur quiconque a fauté et que la leçon profite à qui doit l'entendre » ?

La question, posée dans les premiers jours de novembre, n'a encore reçu aucune réponse ! Est-il besoin d'ajouter que le mutisme obstiné du Ministère est trop significatif pour que nous nous laissions décourager ?...

Au cours de la récente discussion du budget des Colonies notre collègue, M. Boissieux, député de la Guadeloupe, a porté devant la Chambre des députés l'affaire de Thai N'Guyen. Malheureusement M. Sarraut, ministre des Colonies était absent, et M. Maginot à ce moment ministre des Colonies par *interim*, fut assez adroit pour écarter les questions précises qui lui étaient posées.

La Ligue des Droits de l'Homme demande aux Pouvoirs publics de mettre un terme aux souffrances de ceux qui, spontanément, sont venus défendre la France en danger.

(27 novembre 1921.)

Les fusillés de Flirey

On sait que la Ligue des Droits de l'Homme a mené une vive campagne en vue d'obtenir la révision du jugement qui envoya au poteau d'exécution le caporal Morange et les soldats Fontanaud, Baudy et Prévost, du 63^e régiment d'infanterie, fusillés à Flirey le 20 avril 1915.

La Ligue des Droits de l'Homme nous informe qu'après une enquête faite par le procureur général près la Cour d'Appel de Bourges, l'affaire vient d'être renvoyée devant la Chambre criminelle de la Cour de Cassation.

(1^{er} décembre 1921.)

Une mesure arbitraire

Depuis quatre ans, la paix est signée, la censure est supprimée. Mais l'arbitraire qui préside à la délivrance des passeports subsiste encore.

M. Gouttenoire de Toury ne peut, en effet, faute du passeport qu'on lui refuse, se rendre à Berlin où il désire se rencontrer avec les pacifistes allemands.

Ce refus — que rien ne justifie — s'explique mal. Est-ce la propagande pacifiste qu'on espère entraver ?... S'agirait-il d'une vengeance politique ? M. Gouttenoire de Toury ne ménage guère — on le sait — certains hommes politiques influents !...

La Ligue des Droits de l'Homme proteste contre la mesure arbitraire qui violence, en M. Gouttenoire de Toury, les droits du citoyen.

(8 décembre 1921.)

Pour les prisonniers d'Avignon

Il existe à Avignon, un centre de prisonniers de guerre qui renferme encore une soixantaine d'anciens soldats allemands, autrichiens, turcs ou bulgares.

Ces prisonniers avaient été condamnés par nos conseils de guerre à des peines diverses. Déjà, plusieurs de leurs camarades ont été libérés au petit bonheur. Parmi ceux qu'on a gardés, il en est, cependant, dont la faute fut moins grave et dont la conduite, depuis longtemps est irréprochable. Ne serait-il pas équitable de les libérer eux aussi ?

Il ne faut pas qu'on croie en Allemagne que la France se venge, sur d'humbles comparses, des déconvenues que lui a infligées la Cour de Leipzig.

La Ligue des Droits de l'Homme demande au ministre de la Guerre la libération des derniers prisonniers d'Avignon.

(9 décembre 1921.)

L'arbitraire des passeports

La Ligue des Droits de l'Homme intervenait tout récemment en faveur de M. Gouttenoire de Toury, à qui l'on refusait, sans raison valable, un passeport pour Berlin.

Nous apprenons aujourd'hui que Mlle Kropotkine, fille du grand sociologue russe, ne peut obtenir l'autorisation d'entrer en France.

Le nom qu'elle porte, honoré dans tout l'univers qui pense et qui souffre, représente, même dans l'esprit de ses adversaires, les plus hautes idées de science, de dévouement et d'honneur. Il est regrettable que le Gouvernement français n'ait pas su respecter, en la personne de la fille du grand écrivain venant nous demander asile, une aussi haute gloire morale.

La Ligue des Droits de l'Homme en appelle des services du Quai d'Orsay à M. Briand lui-même. Elle veut espérer qu'il comprendra !...

(12 décembre 1921.)

A NOS SECTIONS

Nous avons, par mesure d'économie, supprimé tout envoi de circulaires à nos Sections.

Nous prions donc instamment les membres des bureaux de lire attentivement les communications publiées sous cette rubrique, et d'en faire part à leurs collègues.

Congrès de 1922

Le Congrès de 1922 aura lieu, le 4 juin et les jours suivants à Nantes.

Nous rappelons à nos collègues qu'aux termes des statuts (art. 33) :

L'ordre du jour du Congrès est établi par les soins du Comité Central. Il ne peut comprendre plus de trois propositions différentes. Le Comité Central retient les propositions présentées par le plus grand nombre de Sections. Elles doivent lui parvenir quatre mois au moins avant la date du Congrès.

Le Comité Central recevra donc les propositions jusqu'au 4 février 1922.

Renouvellement du Comité Central

Les membres du Comité Central soumis au renouvellement en 1922 sont :

MM A. Aulard, professeur à la Sorbonne, vice-président ;
Bidegarry, secrétaire général du Syndicat des Cheminots ;
Léon Brunschwig, professeur à la Sorbonne ;
Ferdinand Buisson, président ;
Alcide Delmont, avocat à la Cour ;
Emile Giay, instituteur ;
Henri Guernut, secrétaire général ;
Emile Kahn, agrégé de l'Université ;
Mathias Morhardt, homme de lettres ;
Paul Boucquer, député ;
Th. Ruyssen, secrétaire général des Associations pour la S. D. N. ;
Madame Séverine ;
Gaston Veil, rédacteur en chef du *Populaire de Nantes* ;
Alfred Westphal, trésorier général.

Il y a lieu également de pourvoir aux sièges laissés vacants par la démission de M. Oustry et par la mort de notre regretté collègue Jules Bomioi.

Le nombre des membres du Comité Central à élire en 1922 est donc de 16.

Aux termes des statuts (art. 6) :

Les candidats au Comité Central devront être présentés par une ou plusieurs Sections représentant 1.000 voix au moins. Les candidatures présentées pour le renouvellement annuel doivent parvenir au Comité Central, quatre mois au moins avant la date de l'élection.

L'élection au Comité Central devant se faire à l'occasion du Congrès (4 juin 1922), nous recevrons jusqu'au 4 février 1922, les présentations de candidatures.

A nos abonnés

Tous les abonnés dont l'abonnement expirait le 31 décembre 1921 ont reçu de l'administration des *Cahiers* un mandat-carte pour compte de chèques postaux tout préparé. Ils n'ont qu'à remettre le mandat, avec la somme de 15 fr. 50, dans un bureau de poste quelconque.

En renouvelant leur abonnement, dès que notre lettre leur sera parvenue, nos amis s'éviteront des frais de recouvrement importants et épargneront à notre administration un travail énorme et onéreux.

Nous prions ceux de nos abonnés qui, ayant adressé tout récemment à la Ligue leur réabonnement, se verraient néanmoins réclamer cette somme, de bien vouloir nous excuser. La seule confection

des adresses a nécessité un travail considérable, et il n'a pas été possible de tenir compte des réabonnements reçus ces derniers jours.

Réponse à quelques Sections

D. — Pourquoi rapportez-vous dans la rubrique *Ce qu'on dit de nous*, quelques sottises ou calomnies de nos adversaires ?

R. — D'abord, par souci d'information. Nos sections imparadonnables de laisser croire à nos amis que toute la presse nous encense. En second lieu, ces sottises et calomnies, on les recâite contre nous dans les réunions publiques : il est bon que nos amis avertis soient préparés à y répondre.

Sections ayant augmenté leur effectif

Le Comité Central adresse ses sincères félicitations aux Sections suivantes qui ont, au cours du dernier exercice, augmenté leur effectif.

Le premier chiffre indique l'effectif en 1919, le second fait connaître l'effectif de 1920.

Seine : Paris (2^e) : 163, 164 ; Paris (3^e) : 139, 150 ; Paris (4^e) : 189, 194 ; Paris (6^e, Notre-Dame-des-Champs) : 70, 75 ; Paris (7^e) : 86, 94 ; Paris (9^e) : 481, 525 ; Paris (10^e) : 259, 272 ; Paris (17^e, Ternes-Moncean) : 148, 155 ; Paris (18^e, Goutte-d'Or) : 145, 157 ; Paris (19^e, Amérique) : 42, 84 ; Paris (19^e, Combat-Villatte) : 99, 106 ; Bondy : 33, 45 ; Clichy : 43, 66 ; L'Hay-les-Roses : 33, 49 ; Gentilly : 66, 74 ; Issy-les-Moulineaux : 78, 87 ; Levallois-Perret : 95, 103 ; Montreuil : 94, 100 ; Nogent-le-Perron : 90, 93 ; Rosny-sous-Bois : 19, 21 ; Vincennes : 53, 59. — **Seine-et-Marne** : Pécny : 8, 11. — **Seine-et-Oise** : Bezons : 26, 29 ; Crosnes : 14, 18 ; Laubonne : 108, 152 ; Trappes : 60, 80 ; Marines : 8, 9 ; Rambouillet : 42, 46 ; Saint-Cyr-l'École : 171, 198 ; Saint-Germain-en-Laye : 28, 34. — **Sèvres (Deux-)** : Bressuire : 210, 221 ; Maille : 24, 51 ; Niort, 168, 170 ; Saint-Maixent : 36, 43 ; Saint-Yarent : 16, 38. — **Somme** : Abbeville : 63, 114. — **Tarn** : Albi : 52, 128. — **Var** : Cogolin : 42, 60 ; Cuers : 20, 22 ; Nans : 13, 18 ; Puges-Ville : 21, 45 ; Carqueiranne : 25, 26. — **Vendée** : Chantonay : 20, 23 ; Pouzauges : 29, 35. — **Vienne** : Loudun : 27, 40. — **Vienne (Haute-)** : Limoges : 193, 256. — **Vosges** : Fraize : 23, 33 ; Remiremont-Cormont : 149, 194. — **Gabon** : Libreville : 32, 59. — **Indes** : Pondichéry : 29, 35. — **Indo-Chine** : Hanoi : 68, 72. — **Maroc** : Mazagan : 114, 141 ; Oudjda : 235, 253. — **Océanie** : Tahiti : 16, 25. — **Tunisie** : Tunis : 126, 151.

Nos Souscriptions

Pour la Propagande Républicaine

Du 18 novembre au 28 décembre 1921

MM. Léon Bul, à Paris, 29 fr. ; L. Bonnet, à Médan, 15 fr. ; Desbois à Hanoi, 50 fr. ; H. Ehrhoff, à Bobigny, 10 fr. ; Casaubon, Babat, 5 fr. ; Albertucci, à Propete, 20 fr. ; Jourdan E., à Combes-la-Ville, 10 fr. ; Bertin L., à Nancy, 5 fr. ; Mlle Reuss, à Versailles, 25 fr. ; André Alexis, à Le Harpe, 10 francs.

Sections de Casablanca, 120 fr. ; Divonne-les-Bains, 13 francs ; Reims, 10 fr. ; Quellan, 7 fr. ; Tonnerre, 5 fr. ; Le Mans, 5 fr. ; Callac, 10 fr. ; Vic-sur-Cère, 5 fr. ; Coignieux, 10 fr. ; Tessy-sur-Vire, 1 fr. ; Feschés-le-Châtel, 10 francs ; Digoin, 10 fr. ; Segré, 10 fr. ; Troyes, 41 fr. ; La Croix-Saint-Leudroy, 14 fr. ; Paris II, 75 fr. ; Orange, 25 francs ; Aumagne, 23 fr. 50.

Pour les Victimes des Conseils de guerre

Du 1^{er} au 28 décembre 1921

MM. Auguste Steinmetz, à Parthenay, 20 fr. ; Raoul Frogier, à Ermont, 10 fr. ; Albert Marvaire, à Dole, 5 fr. ; Henri Cinfalt, à Bobigny, 10 fr. ; Eugène Deloges, à Palaiseau, 10 fr. ; Mlle Rondeau, à Girouard, 14 fr. ; Jean Achard, à Bertignat, 3 fr. ; L. Bouzard, à Cruzy, 5 fr. ; M. Guérineau, à Paris, 15 fr. ; Gaston Pécheux, à Hirson, 5 fr. ; G. Salzes, à Clermont-Ferrand, 11 fr. ; Lebossé Jean, à Paris, 5 fr. ; Edart, à Lille, 5 fr.

Sections de Feschés-le-Châtel, 15 fr. ; Abbeville, 20 fr. ; Monnetier-Morinex, 166 francs.

QUELQUES INTERVENTIONS

Pour les écoles de Dusseldorf

A Monsieur le Président du Conseil,

Nous sommes saisis d'une lettre de la ligue allemande « Bund Neues Vaterland », qui nous signale les conditions dans lesquelles les écoles du territoire d'occupation en Allemagne sont encore réquisitionnées pour le logement des troupes.

Nous n'ignorons pas que les autorités militaires françaises se heurtent à des difficultés particulières, résultant notamment de la pénurie de locaux disponibles. D'autre part, la ligue « Bund Neues Vaterland » paraît rendre hommage aux efforts qui ont été faits pour libérer les écoles.

Il n'est pas exact d'affirmer, comme on l'a fait, que 81 écoles ont été occupées, ce chiffre doit être réduit à 31. Sur les observations de l'autorité scolaire locale, 14 ou 15 ont été rendues à leur destination. D'autre part, sur la demande des autorités d'occupation, on construit de nouvelles casernes, notamment à Dusseldorf. A Neuss, où l'enseignement avait dû être interrompu pendant quelque temps, l'enseignement a pu reprendre partiellement depuis le 15 juillet.

Nous pensons qu'il y aurait grand avantage à faire connaître officiellement aux populations des territoires rhénans le souci que manifestent ainsi les autorités françaises et leur désir de réduire autant que possible les inconvénients de l'occupation.

Nous nous permettons de vous le signaler persuadés d'être les interprètes des préoccupations que vous avez maintes fois exprimées.

Il serait bon, comme l'écrivent les dirigeants du « Bund Neues Vaterland », de démontrer au peuple allemand que les demandes calmes et raisonnables obtiennent plus facilement un écho que les récriminations violentes des pangermanistes.

(23 décembre 1921.)

Autres Interventions

AFFAIRES ETRANGERES

Passports

Suppression des passeports. — Nos lecteurs ont pu lire, dans nos précédents numéros (Voir *Cahiers* 1921, p. 546 et 572), nos interventions contre le régime actuel des passeports.

Le 15 décembre, le ministre nous répondait qu'il avait transmis nos protestations au ministre de l'Intérieur, qui a « charge de veiller sur la sûreté nationale et qui a seul qualité pour modifier les règles en vigueur en matière de passeports. »

Le ministre de l'Intérieur ajoutait le Président du Conseil, a estimé, comme moi, qu'il y avait lieu d'améliorer le régime actuel en généralisant la suppression du visa, déjà adoptée en ce qui concerne les relations de la France avec l'Angleterre et les Pays-Bas.

J'ai immédiatement invité nos représentants dans les différents pays étrangers à faire des propositions dans ce sens aux Gouvernements près desquels ils sont accrédités. La solution de la question dépend de la réponse de ces Gouvernements, car la suppression du visa ne peut bien entendu, être envisagée que moyennant réciprocité.

Il va sans dire qu'il ne peut encore être question d'étendre la suppression du visa à l'égard de l'Allemagne et de la Russie.

Cette réponse ministérielle constitue, évidemment, un progrès, mais un progrès insuffisant. Ce que la Ligue des Droits de l'Homme réclame, ce n'est pas seulement la simplification des passeports, c'est leur suppression pure et simple. Les peuples ont droit à la liberté des frontières. Nous demandons à la Société des Nations de le rappeler aux différents Gouvernements.

GUERRE

Alsaciens-Lorrains

Zwingelstein (Henri). — M. Zwingelstein, né à Wuenheim (Haut-Rhin), incorporé dans l'armée allemande le 12 octobre 1915, s'est rendu volontairement prisonnier, le 20 juillet 1917. Le 22 juillet 1918, il s'est engagé pour la durée de la guerre au 6^e B. C. A. sous le nom de Robert Lebel. Libéré le 25 octobre 1919, il a contracté, sous son vrai nom, un rengagement de 5 ans au 2^e colonial, avec effet rétroactif sur son premier engagement.

M. Zwingelstein sollicitait son admission à la haute-paye, en vertu des dispositions de la circulaire du 25 novembre 1920 qui tient compte aux Alsaciens-Lorrains du temps qu'ils ont passé dans l'armée allemande.

M. Zwingelstein est admis à la haute-paye à compter du 24 octobre 1919.

Justice militaire

Auffret (Grégoire). — Un mois d'absence illégale avait fait condamner M. Auffret, le 15 novembre 1916, à 15 ans de détention.

M. Auffret obtient une suspension de peine. Peu de jours après son retour au front, il est blessé.

Le 31 mars 1917, il était encore en traitement à l'hôpital complémentaire n° 25 à Nantes, lorsque, sans que rien pût justifier cette mesure, on l'envoya à Clairvaux subir sa peine.

Le 17 mai 1921, nous avons demandé une enquête sur le cas de M. Auffret.

Il obtient, le 8 août 1921, une remise de 10 ans qui rend sa libération prochaine.

Binet (François). — Le 16 novembre 1918, le Conseil de guerre de la 14^e division avait condamné M. Binet à 20 ans de détention pour un abandon de poste.

L'absence de M. Binet n'a duré que 10 jours ; elle a été terminée par une reddition volontaire. Pendant sa prévention, M. Binet a pris part à une attaque ; il a été blessé au cours de l'action et a été proposé pour la croix de guerre.

Il obtient une remise de 12 ans.

Boutet (Gaston). — M. Boutet, soldat au 38^e régiment colonial, avait été condamné deux fois, le 4 juin 1917 et le 5 avril 1919, à 10 ans de travaux publics pour deux absences illégales.

M. Boutet avait obtenu la suspension de sa première condamnation et mérité les galons de caporal-fourrier. Cassé de ce grade sans motif, il perdit la tête, quitta sa compagnie, mais la rejoignit après quelques jours. Au cours des attaques qui précédèrent sa seconde mise en prévention, il a eu une conduite très brillante.

M. Boutet est amnistié.

C... (Marcel). — M. C..., condamné le 10 décembre 1914, à 14 ans de travaux forcés par le conseil de guerre de Toul, sollicitait une mesure de clémence.

Il avait obtenu précédemment une remise de 7 ans et 6 mois. Sa conduite était excellente.

M. C... a été libéré.

Chatelus (Jacques). — Au cours d'une panique, le caporal Chatelus, au lieu de réagir contre le mouvement qui suivait ses hommes, s'était laissé entraîner à fuir. Le 28 août 1916, le conseil de guerre de la 13^e D. I. l'a condamné, pour abandon de poste, à 20 ans de détention.

M. Chatelus, qui avait été promu caporal en 1915, en raison de son excellente conduite, avait toujours fait son devoir. Peu de temps avant sa condamnation, il avait été proposé pour une citation.

Il obtient, une remise de 14 ans.

Militaires

Chatellier (Joseph). — Réformé temporairement par décision en date du 12 mai 1920, M. Chatellier, aviateur de la 7^e escadrille du 32^e régiment, au camp d'Avord (Cher), sollicitait encore au mois de juillet son envoi en congé.

Il obtient satisfaction.

HYGIENE

Divers

Gironde (Villeneuve d'Ornon). — Il y a quelques mois, la Compagnie d'assainissement général de Bordeaux avait établi, sur la commune voisine de Villeneuve-d'Ornon, un de ces établissements d'un genre spécial appelés « dépotoirs ».

Depuis lors, des émanations dont on devine aisément la nature infectaient toute la région et menaçaient de la rendre inhabitable.

Le syndicat d'initiative de Villeneuve-d'Ornon exprima les doléances justifiées des habitants. Des infractions, constatées par procès-verbaux, furent relevées à la charge de la Compagnie dite d'« assainissement ». Une partie de la presse locale fit entendre des protestations. L'administration préfectorale ne parut point s'en émouvoir !..

Le 29 août 1921, nous avons transmis au ministre de l'Hygiène la protestation motivée de notre Section bordelaise.

Le 28 octobre, le ministre nous a donné l'assurance que la Société mise en cause étudiait une transformation radicale des procédés actuellement employés :

La décantation, l'épandage et la fabrication des fumiers feraient place à un traitement, plus moderne, par des moyens chimiques et mécaniques. Il n'y aurait plus que des alambics et appareils autoclaves stérilisant leur contenu à la température de 200 degrés, ce qui constituerait certainement une amélioration au point de vue de l'odeur que des établissements de cette nature peuvent produire. Le préfet compte insister auprès de la Société pour que cette solution intervienne le plus promptement possible.

INTERIEUR

Allocations

Duhamel (Mme). — Mme Duhamel, demeurant chez ses parents à Busnes (Pas-de-Calais), n'avait pu obtenir l'allocation qu'elle sollicitait au titre de son mari, mobilisé à la prévôté du corps d'armée, secteur 26. La demande qu'elle avait formulée n'avait pas été transmise à la Commission cantonale.

Mme Duhamel est invitée à renouveler sa requête à la sous-intendance militaire d'Arras.

Jouany (Mme). — Mme Jouany, de Champagnay (Creuse), avait obtenu, en raison de la mobilisation de son mari, le bénéfice de l'allocation journalière. Mais le point de départ de l'allocation avait été fixé, par erreur, au 8 novembre 1920, alors qu'il aurait dû l'être au 17 mars précédent, date de la mobilisation de son mari.

Elle sollicitait le paiement du rappel des sommes non perçues et des majorations auxquelles lui donnait droit son enfant.

Mme Jouany obtient satisfaction sur ces deux points.

Divers

Martin et Revert (Brutalités policières). — Dans la soirée du 10 août 1921, deux policiers de Rennes, MM. A... sous-commissaire de la brigade mobile, et un de ses inspecteurs, s'attaquaient dans un café de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), avec deux chanteurs ambulants, MM. Martin et Revert. Pendant une heure, on but ensemble ; les chanteurs firent admirer tout leur répertoire ; l'entente était parfaite entre les quatre amis d'occasion. Soudain, sans que rien expliquât ce changement d'attitude, les deux policiers se saisissent des deux chanteurs, les conduisent au poste voisin et, là, leur font subir un « passage à tabac » si consciencieux que, d'après le rapport qui nous a été transmis par notre Section de Saint-Malo, « le parquet, la table et les murs étaient couverts de sang ». Au bruit des coups la foule s'amassant devant le poste, les policiers jugèrent prudent de mettre les volets...

Peu après, la présence des deux gardiens de l'ordre fut constatée au Casino ; leur état d'ébriété y fut remarqué par plusieurs témoins. Au petit jour, prenant conscience de leur méfait, ils se hâtèrent — mais un peu tard — de relaxer leurs victimes.

Les faits sont de notoriété publique. Une enquête a dû être prescrite par les autorités. Nous avons demandé au ministre de l'Intérieur, le 3 octobre 1921, de nous faire connaître les sanctions qui ont été prises.

JUSTICE

Revision

Chapelant. — Le 22 novembre 1921, nous avons transmis au ministre de la Justice un nouveau mémoire de nos Conseils juridiques, relatif à l'affaire Chapelant.

Il est inutile de rappeler à nos lecteurs que Jean-Julien Chapelant est ce sous-lieutenant du 98^e régiment d'infanterie qui, blessé et lié sur un brancard, a été fusillé au bois des Loges, le 11 août 1914, en vertu d'une sentence de Cour martiale qui l'avait condamné pour capitulation en rase campagne. Nous avons, en effet, maintes fois entretenu nos lecteurs de ce douloureux drame. (Voir, notamment, *Cahiers* 1921, p. 107 et suivantes.)

Nous autorisant de l'article 20 de la dernière loi d'amnistie, nous avons demandé au ministre de saisir sans retard de ce mémoire la Chambre des mises en accusation de la Cour d'Appel compétente. Le dossier du procès Chapelant est transmis à la Chambre des mises de la Cour d'Appel de Riom (Puy-de-Dôme).

La revision est en bonne voie.

Loche (Alfred-Henri). — Le soldat Alfred-Henri Loche, du 58^e d'infanterie, avait été condamné à mort pour abandon de poste en présence de l'ennemi et dissipation d'effet, par le conseil de guerre de la 30^e division, en novembre 1914. Il a été fusillé sur le champ de bataille.

Les certificats recueillis par la Ligue et émanant, l'un du médecin de la famille, l'autre d'un de ses anciens patrons, prouvaient que, dès avant la guerre, Loche ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés mentales et pouvait être considéré comme un « demifou ».

Le 29 octobre 1921, nous avons demandé au ministre de la Justice de prescrire une enquête aux fins de revision, conformément à l'article 20 de la dernière loi d'amnistie.

Nous avons été informés en réponse, le 12 novembre 1921, que le dossier de l'affaire était soumis à l'examen de la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel d'Aix.

Loiseau (Marcel-Eloi). — Nos lecteurs se rappellent qu'à la suite de l'intervention de la Ligue en faveur du soldat Loiseau, fusillé en 1914 pour mutilation volontaire, sur un rapport du capitaine Girard, la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Bourges a été chargée de l'examen du dossier. (Voir *Cahiers* 1921, pages 226 et 408.)

Le 30 novembre 1921, nous avons adressé à la Chambre des mises en accusation un important mémoire de nos Conseils juridiques concluant à la revision.

La Cour de Cassation vient d'être saisie de l'affaire.

MARINE

Fonctionnaires

Garde-consigne du port de Toulon (Situation des). — Les garde-consigne du port de Toulon étaient placés, par l'arbitraire de leurs chefs, dans une situation vraiment intolérable. Astreints à un service de 13 heures par jour, ils étaient tenus de répondre à l'appel à 5 h. 45 du matin et devaient travailler dans des conditions d'hygiène déplorables. Les permissions annuelles étaient réduites à 15 jours au lieu de 30. Les propositions d'avancement ne leur étaient plus notifiées.

Nous avons, à différentes reprises depuis 1920, signalé ces abus à l'attention du Ministre, en lui demandant d'y appliquer les sanctions nécessaires. (Voir *Cahiers* 1921, p. 257.)

Notre Section de Toulon nous informe que les intéressés ont obtenu satisfaction.

ACTIVITE DES FEDERATIONS

Loire-Inférieure.

30 octobre. — Les délégués des Sections de la Loire-Inférieure décident à l'unanimité la formation d'une Fédération départementale. Un bureau fédéral est constitué.

Seine-et-Oise

20 novembre. — Le Congrès fédéral demande : 1^o la modification des statuts et, notamment, de l'article 6 concernant l'élection des membres du Comité Central ; 2^o la réédition de l'annuaire général ; 3^o l'inscription à l'ordre du jour du prochain Congrès national des questions : *L'école laïque en péril et la R. P. scolaire.*

Var

Décembre. — Depuis le dernier Congrès, la secrétariat fédéral a étudié près de 100 dossiers. De nombreux meetings ont été organisés par ses soins : anniversaire de la mort de Jaures, fête du 4 septembre, campagne pour l'annuaire. Le citoyen Barbaroux, secrétaire fédéral, a fait de nombreuses conférences dans les Sections. De nombreuses démarches ont été effectuées auprès des administrations civiles, militaires et maritimes. Des articles de propagande ont été publiés par la presse locale. La Fédération s'efforce de doter chaque commune varoise d'une Section.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Aimargues (Gard)

9 décembre. — La Section : 1^o émue des paroles attribuées à M. Briand par un journaliste parisien et de nature à troubler la paix entre l'Italie et la France, demande que des poursuites soient exercées contre ce journaliste ; 2^o émet un vœu en faveur de la libération de Cottin et de Badina.

Andilly-les-Marais (Charente-Inférieure)

18 décembre. — Sous les auspices de la Section, M. Demons, secrétaire général de la Section rochelaise, fait à la Mairie, une conférence publique sur *la Ligue dans la démocratie.*

Aurillac (Cantal)

21 décembre. — Conférence sous la présidence de M. Courchinoux, président de la Section. M. Hilsront traite le sujet suivant : *Y a-t-il un antagonisme entre le paysan et le citoyen ?*

La Section, après avoir pris connaissance de la lettre du Syndicat des membres de l'Enseignement, déclare ne pouvoir, faute de documents suffisants, intervenir dans les cas d'espèces qui lui sont signalés, proteste contre toute atteinte à la liberté d'opinion et blâme la circulaire Léon Bérard.

Bouloire (Sarthe)

27 novembre. — Ayant donné l'après-midi une conférence à Vibraye, MM. Henri Guernut, secrétaire général de la Ligue et M. Lainé, président de la Fédération sarthoise ont parlé, le même soir, devant les ligueurs de Bouloire. Le docteur Breteau, qui présidait, s'est attaché à montrer que la Ligue des Droits de l'Homme, placée en dehors de tous les partis intervient pour tous, quoiqu'elle n'admétte chez elle que des républicains.

Bourges (Cher)

20 novembre. — Conférence de M. Henri Guernut, secrétaire général, sous la présidence de M. Laudier, député et maire. M. Guernut insiste sur la campagne de la Ligue contre les erreurs des conseils de guerre. Sur la demande de quelques auditeurs, il marque l'attitude du Comité Central à l'égard des mutins de 1917 et des marins de la Mer Noire.

Brienne-le-Château (Aube)

4 décembre. — Conférence publique sous la présidence du docteur Bénédic, président de la Section. Nombreux auditeurs comprenant plusieurs dames. M. A. Ferdinand Héroid, vice-président de la Ligue, chaleureusement applaudi, parle sur l'école unique, l'armée nouvelle, les syndicats et les coopératives, les monopoles et les erreurs de la guerre. Il expose, notamment, les affaires Chapelant et Herdum-Milan et fait connaître la campagne menée par

la Ligue en vue d'obtenir la réhabilitation des victimes et le châtiement des responsables. La séance est levée aux cris de : « Vive la République ! Vive la Ligue des Droits de l'Homme. »

La Section : 1° estime que l'indemnité accordée aux familles Herdum et Milan, à titre de réparation civile, n'est pas une réparation suffisante et que des sanctions pénales doivent être prononcées contre les généraux responsables du crime ; 2° demande la révision de tous les jugements sommaires prononcés par les cours martiales ; 3° approuve la campagne menée dans cette vue par le Comité Central ; 3° invite les Parlementaires ligueurs à interpellier d'urgence le Gouvernement pour que le projet de loi promis par le ministre de la Guerre soit déposé dans le plus bref délai.

Brioux-sur-Boutonne (Deux-Sèvres)

18 décembre. — La Section félicite le sénateur Héry, président de la Fédération des Deux-Sèvres de sa brillante et courageuse interpellation à la tribune du Sénat contre le rétablissement de l'ambassade au Vatican.

Carmaux (Tarn)

4 décembre. — La Section proteste : 1° contre les poursuites intentées aux membres de l'enseignement en vue de priver ces fonctionnaires des libertés d'opinion et d'association et d'en faire des citoyens diminués ; 2° contre la politique rétrograde du Bloc National ; demande : 1° l'union des républicains pour la défense des cathédrales laïques ; 2° l'introduction rapide de la législation française et la laïcisation des écoles publiques en Alsace-Lorraine ; 3° la libération de Marty et de Badina ; invite le Comité Central à intensifier sa campagne en faveur d'une plus large amnistie pour les victimes des conseils de guerre.

Champagney (Haute-Saône)

16 décembre. — Conférence publique sous la présidence de M. Taidet, président de la Section. M. Rigobert, trésorier de la Section de Luxe, très vivement applaudi, parle sur la *République et la démocratie*. M. Taidet, rappelle le but et l'œuvre de la Ligue et fait appel aux adhésions.

Dijon (Côte-d'Or)

16 décembre. — Conférence sous la présidence du citoyen Benelli, président de la Section. Le citoyen Jardillier parle de *l'offensive contre l'Université*.

La Section proteste contre les attaques dont l'enseignement public et les maîtres laïques sont l'objet de la part des partis réactionnaires ; invite les pouvoirs publics à faire cesser cette campagne ; félicite le sénateur Héry, président de la Fédération des Deux-Sèvres, pour sa courageuse intervention à la tribune du Sénat contre le rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican ; proteste à nouveau contre l'envoi illégal d'un ambassadeur auprès du pape sans l'assentiment des Chambres.

Etampes (Seine-et-Oise)

Décembre. — La Section publie, dans la presse locale, un pressant appel en faveur du peuple russe.

Fesch-le-Châtel (Doubs)

14 décembre. — La Section : 1° proteste contre l'acquiescement du lieutenant Paulaud et contre le prétention du pouvoir militaire à dominer le pouvoir civil ; 2° réclame des sanctions contre les chefs militaires responsables des fusillades d'innocents ; 3° renouvelle son vœu en faveur de la suppression des conseils de guerre ; 4° demande la libération de Marty ; proteste contre l'annulation de son élection au Conseil municipal de Paris ; invite le Comité Central à reprendre sa campagne en faveur de l'amnistie totale des condamnés militaires ; 5° décide d'adhérer à un cartel pour la réalisation de l'école unique ; invite le Gouvernement français : 1° à abandonner toute politique de violence à l'égard de l'Allemagne et à l'aider à redevenir prospère ; 2° à faire comprendre à nos alliés que, sans leur aide, la France ne peut se relever économiquement ; 3° à soutenir les efforts des démocrates allemands seuls partisans, en Allemagne, de la réconciliation des peuples.

Forges (Charente-Inférieure)

11 décembre. — M. Binguaud, président de la Section, fait une brillante causerie sur *les Droits et les devoirs des citoyens*. Il insiste sur le devoir d'utiliser le droit de vote, si péniblement acquis par nos ancêtres.

Fougère (Maine-et-Loire)

13 novembre. — Conférence publique sous la présidence de M. Bellanger, président de la Section. MM. Herard et

Chevalley, parlent de la Ligue, de son utilité, de son action efficace. L'assemblée approuve le but poursuivi par la Ligue et sa lutte contre l'illégalité ; félicite le Comité Central pour sa campagne en faveur des victimes de l'injustice et de l'arbitraire ; proteste contre les jugements iniques des conseils de guerre ; demande : 1° la suppression de ces tribunaux d'exception ; 2° des mesures immédiates et efficaces pour sauvegarder l'œuvre éducative de la République.

Gabès (Tunisie)

19 novembre. — M. Sirot, président de la Section, fait une conférence sur le *but de la Ligue et les devoirs du ligueur*.

Grand-Lucé (Sarthe)

30 novembre. — La Section organise, à Saint-Vincent-du-Lorouer une conférence publique présidée par M. Chevallier, conseiller d'arrondissement. M. Henri Guernut, secrétaire général, rappelle la formation de la Ligue, créée, en 1898, en pleine affaire Dreyfus. Depuis ce moment, la Ligue n'a fait qu'accroître son influence et son action. Elle est intervenue en faveur de milliers de victimes, depuis les plus humbles jusqu'aux plus célèbres. Le conférencier démontre à ce propos, l'innocence de deux grandes victimes de la guerre ; MM. Malvy et Caillaux. Il émet profondément l'auditoire, en évoquant les jugements sommaires des cours martiales et les condamnations par ordre des conseils de guerre ; il fait que les victimes soient réhabilitées et les bourreaux châtiés ; ils le seront grâce à la Ligue. De nombreuses adhésions sont recueillies.

Juvisy (Seine-et-Oise)

13 novembre. — La Section félicite le Comité Central pour son action méthodique ; lui demande de continuer sa lutte contre les méfaits réactionnaires ; proteste : 1° contre le projet de loi Bonnevay qui viole la liberté de penser et d'écrire ; 2° contre les projets de cession des monopoles ou services d'Etat aux industries privées ; demande : 1° la suppression des conseils de guerre et le châtiement des responsables des fusillades d'innocents ; 2° l'organisation d'une campagne contre le rétablissement de l'ambassade au Vatican ; 3° une amnistie large et générale pour les victimes de la justice militaire ; 4° l'application de la représentation proportionnelle intégrale dans les élections législatives.

Décembre. — La Section éprouve une perte douloureuse en la personne du doyen de ses membres, le citoyen Paul Marais, maire de Juvisy, délégué cantonal.

Le Comité Central exprime à la famille du regretté défunt et à la Section de Juvisy ses plus vives condoléances.

Le Mans (Sarthe)

28 novembre. — Sous la présidence de M. Barbin, président de la Section, M. Henri Guernut, secrétaire général, explique l'œuvre récente de la Ligue des Droits de l'Homme. Des adhésions sont faites à l'issue de la réunion.

Limoges (Haute-Vienne)

18 novembre. — Conférence publique sous la présidence de M. Saulnier, président de la Section. M. Henri Guernut, secrétaire général, expose l'œuvre récente de la Ligue, insistant sur l'affaire Caillaux et sur l'affaire du « Comploi ». Et à propos de notre campagne sur les conseils de guerre, il conte tout au long le martyre des caporaux de Souain, M. Vallière, député, dans une conférence émouvante qui tire des larmes à l'auditoire, raconte le drame de Vingré et le drame de Flirey, et trace les grandes lignes de sa proposition de loi comportant la révision obligatoire de toutes les sentences capitales et de toutes les condamnations afflictives et infamantes prononcées par les conseils de guerre. Sur cette question des crimes des conseils de guerre, un anarchiste chrétien demande la pitié pour les coupables ; il exalte la réconciliation et l'amour. Un libéral demande à la Ligue, qui défend la liberté d'opinion, de défendre aussi la désertion, qui n'est, après tout, que la traduction en acte d'une idée permise. Le secrétaire général répond pourquoi la Ligue condamne la désertion et pourquoi, néanmoins elle a demandé l'amnistie pour certains « déserteurs ».

Marseille (Bouches-du-Rhône)

17 décembre. — Le Comité de la Section félicite le citoyen Héry, sénateur et président de la Fédération des Deux-Sèvres, pour le courageux et très utile discours qu'il a prononcé au Sénat contre la reprise des relations diplomatiques avec le Vatican.

18 décembre. — La Section reçoit la visite de M. Paul

Painlevé, ancien président du Conseil et membre du Comité Central, M. Agranier, président de la Section souhaite la bienvenue à notre éminent collègue. Dans une vibrante allocution, M. Léon Baylet, membre du Comité Central, rend hommage au républicain sincère et intègre, à l'homme d'Etat qui a bien mérité de la patrie, au savant dont le nom est universellement connu, M. Painlevé félicite la vaillante section marseillaise, gardienne vigilante du feu sacré, toujours soucieuse de la justice.

Montbéliard (Doubs).

12 décembre. — La Section demande la publication intégrale des documents des procès Caillaux et Malvy ; prie le Comité Central d'intervenir en faveur de cette publication ; réclame le jugement ou la libération de Paul-Meurier ; proteste contre les nominations d'un ambassadeur au Vatican et d'un amiral de l'armée du Rhin ; demande l'annulation de ces nominations ; proteste, contre la formule théologique du serment imposé aux témoins devant les tribunaux d'Alsace-Lorraine ; demande au Comité Central d'intervenir auprès du Gouvernement en vue d'obtenir l'application des lois françaises en Alsace-Lorraine.

Montfort et Tuffé (Sarthe).

28 novembre. — Les deux Sections de Tuffé et de Montfort avaient organisé une manifestation républicaine à Connerré. Avant la réunion, un banquet réunissait un grand nombre de convives des environs. M. Joseph Caillaux, ancien président du Conseil, parlant au dessert, a prononcé un vif éloge de la Ligue et, devant les dangers redoutables qui nous menacent à l'intérieur et à l'extérieur, a fait appel à l'union de tous les républicains. Dans sa conférence, M. Guernut, secrétaire général, a particulièrement traité de l'affaire Caillaux, de l'amnistie et de quelques erreurs des conseils de guerre.

Montignac (Charente).

19 décembre. — La Section : 1° proteste contre le rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican ; 2° invite tous les républicains à défendre la liberté contre la réaction ; 3° demande la réhabilitation des fusillés de Vingré et de Flurey et le châtiment des responsables, si haut placés soient-ils dans la hiérarchie militaire.

Montmorency (Seine-et-Oise).

4 décembre. — Conférence publique. Le citoyen Jean-Bon parle de la justice militaire et des conseils de guerre. Le citoyen Zwiass, secrétaire de la section d'Autonne, fait connaître l'action de la Ligue. La Section, récemment constituée, fait espérer un prompt développement.

Narbonne (Aude).

Décembre. — Sous les auspices de la Section, M. Lauriol fait une conférence avec projections lumineuses sur la misère des enfants russes. Une collecte obtient un vif succès.

Neuicq-Montguyon (Charente-Inférieure).

18 décembre. — Conférence publique à Bédénac sous la présidence de M. Chagnaud, président de la Section. Devant un auditoire de 200 personnes, parmi lesquelles se trouvaient de nombreuses dames, M. Pancel expose le but et l'œuvre de la Ligue. Un vibrant appel aux adhésions est entendu : 26 nouveaux membres dont 3 dames se font inscrire. L'assemblée félicite unanimement les sénateurs républicains de la Charente-Inférieure pour leur attitude dans le récent débat sur l'ambassade au Vatican ; félicite le Comité Central : 1° pour ses campagnes en faveur de la réhabilitation des victimes des conseils de guerre et pour le châtiment des responsables ; 2° pour ses protestations contre le projet de loi Bonnefoy et contre la circulaire Bérard.

Paris (II).

20 décembre. — Conférence publique. MM. Salzedo et Robert Perdon, délégués du Comité Central, et Mlle Pimentia, avocat à la Cour, commentent le projet de loi sur les assurances sociales dont ils préconisent l'adoption.

Paris (VII^e).

19 décembre. — La Section : 1° proteste contre le projet de loi Barthou-Bonnefoy, contre le rétablissement de l'ambassade auprès du Vatican ; 2° approuve la campagne du Comité Central contre les crimes de la guerre ; 3° demande la révision des sentences rendues par les tribunaux militaires, la réhabilitation des victimes, le châtiment des responsables et l'application intégrale de la loi de Séparation.

Paris (X^e).

12 décembre. — La Section exprime sa confiance au Comité Central en vue de prendre toutes mesures utiles pour soulager les souffrances de la Russie.

Paris (XIX-XX^e).

5 décembre. — Les deux Sections demandent la suppression immédiate du régime des passeports ; invitent le Comité Central à intervenir, dans cette vue, auprès des pouvoirs publics et à entreprendre, s'il en est besoin, une campagne de meetings ; considérant que l'indemnité allouée par le Gouvernement aux familles des lieutenants Herdun et Milan, exécutés sans jugement, ne saurait constituer une réparation suffisante, que, d'ailleurs, cette indemnité sera payée par les contribuables, que l'absence de jugement ne peut être invoquée pour laisser en liberté les auteurs de cette iniquité, demandent le vote d'une loi qui permette d'appliquer à ceux-ci le châtiment qu'ils méritent ; engage le Comité Central à dénoncer publiquement, par des meetings, conférences, tracts ou de toute autre manière, les officiers coupables ou responsables des crimes commis pendant la guerre ; approuve le Comité Central d'avoir ouvert une enquête sur les faits dévoilés par MM. Goutenoire de Tourny et Barbusse à la charge du général Martin de Bouillon et du capitaine Mathis.

Pau (Basses-Pyrénées).

17 décembre. — La Section fait appel à la générosité publique en faveur des Fusses dans la détresse.

Rochefort-sur-Mer (Charente-Inférieure).

10 décembre. — M. Flottes, professeur au Lycée, secrétaire de la Section, fait une conférence très goûtée sur l'École unique.

La Section : 1° félicite le Comité Central pour la campagne entreprise en vue d'obtenir la réhabilitation des victimes de la justice militaire ; 2° l'invite à mettre à l'ordre du jour des Sections la question de l'École unique, en s'inspirant des principes posés par M. Ferdinand Buisson, lors du dernier Congrès national.

Romainville (Seine).

17 décembre. — La Section proteste : 1° contre l'impôt sur les salaires ; 2° contre le vote du Sénat approuvant le Gouvernement dans sa politique à l'égard du Vatican ; demande au Comité Central de maintenir son action auprès du Gouvernement en vue de porter secours au peuple russe et le félicite pour les résultats déjà obtenus.

Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

Décembre. — La Section entend une causerie de M. Broquier. Elle demande : 1° la continuation de la campagne du Comité Central en faveur de l'École unique et gratuite à tous les degrés ; 2° la libération immédiate de Marty et de Badina ; 3° l'amnistie pour les marins de la Mer Noire ; 4° la réhabilitation des victimes des conseils de guerre et le châtiment des coupables.

Saint-Cyr-sur-Mer (Var).

18 décembre. — La Section invite le Comité Central à poursuivre sa campagne en faveur de l'École unique et gratuite à tous les degrés ; demande la mise en liberté immédiate de Marty et de Badina, l'amnistie pour les marins de la Mer Noire, et la réhabilitation des victimes des conseils de guerre et le châtiment des coupables.

Saint-Etienne (Loire).

18 décembre. — La Section met en garde les ligneurs contre la politique de réaction ; salue les victimes du désordre social ; se déclare contre toutes les tyrannies pour la liberté des individus contre les peuples ; proteste contre le blocus de la Russie, contre les impérialismes masqués de prétextes patriotiques ; invite les vrais républicains à cesser leurs divisions et à s'unir pour le triomphe de la démocratie.

Thouars (Deux-Sèvres).

18 décembre. — La Section félicite le sénateur René Héry, président de la Fédération des Deux-Sèvres, pour sa courageuse intervention à propos du rétablissement des relations diplomatiques avec le Vatican ; proteste contre la circulaire Bérard, violant la liberté d'opinion des instituteurs, et contre les sanctions prises, pour délit d'opinion, à l'égard de plusieurs maîtres.

Tonnerre (Yonne).

Décembre. — Conférence publique sur l'Armée Démocratique. Dans un ordre du jour adopté à l'unanimité, moins

deux voix, les auditeurs expriment le vœu « que le Gouvernement français, répondant aux desirs de la France pacifique, s'inspire de Washington, prenne une initiative analogue et mandate nos délégués à la Société des Nations dans le sens d'une politique internationale de désarmement.

Toulouse (Haute-Garonne).

12 décembre. — Sous les auspices de la Section, le général Sarrail, membre du Comité Central, présenté par M. Bazouin, président de la Section, parle devant un nombreux auditoire, de la situation militaire de la France ; il critique le système de l'armée permanente et expose les grandes lignes d'une réforme de la justice militaire. De chaleureux applaudissements soulignent, à maintes reprises les déclarations de l'orateur.

Vannes (Morbihan).

23 novembre. — La Section estime, avec le Comité Central, « que tous les membres de l'enseignement ont, comme tous les autres citoyens, le droit d'appartenir à un parti politique, quel qu'il soit ; que, comme tous les citoyens, ils ont le droit, en dehors de leur classe, d'exercer toute propagande qui ne constitue point une provocation à des actes interdits par la loi. »

Vendôme (Loir-et-Cher).

27 novembre. — Les délégués de la Section, n'ayant pu prendre part au dernier Congrès, la Section adhère aux vœux qui ont été adoptés ; reprouve les circulaires du ministre de l'Instruction publique et de l'inspecteur d'Académie de Caen restreignant la liberté des instituteurs ; réclame : 1° la « conscription des fortunes » en vue d'empêcher des citoyens de s'enrichir à la faveur d'une calamité nationale ; 2° l'amnistie des matins de la Mer Noire et, notamment, de Marty et de Badina ; 3° la suppression des Conseils de guerre ; 4° le désarmement matériel de l'Allemagne, mais aussi le « désarmement des haïnes ».

Venissieux (Rhône).

3 décembre. — La Section demande l'amnistie totale, notamment en faveur des marins de la Mer Noire, de Marty et de Badina.

Vibraye (Sarthe).

27 novembre. — La jeune Section de Vibraye donnait une grande manifestation publique sous la présidence du maire, M. Henri Guernut à fait connaître l'objet et l'œuvre de la Ligue, et M. Lainé président de la Fédération, le programme démocratique de notre Association. Ont ensuite pris la parole, M. Gigon, conseiller général, le maire du Mans et diverses personnalités du département. Des adhésions ont été recueillies.

Vierzon (Cher).

20 novembre. — Conférence de M. Henri Guernut, secrétaire général, sur la Ligue et son action actuelle. M. Guernut répond à une dizaine d'interpellateurs. Un étranger à la localité, se disant communiste a porté le débat sur le terrain politique. Le président et le secrétaire général ont refusé de le suivre. La séance a été levée.

Vitry-le-François (Marne).

23 décembre. — La Section proteste contre le rétablissement de l'ambassade auprès du Vatican ; demande : 1° une amnistie totale pour les victimes des Conseils de guerre, notamment pour les marins de la Mer Noire, et pour les syndicalistes ; 2° le maintien des indemnités et allocations accordées aux travailleurs et aux fonctionnaires.

Vitry-sur-Seine (Seine).

27 décembre. — La Section demande : 1° l'extension du bénéfice de l'amnistie aux marins de la Mer Noire et à toutes les victimes des Conseils de guerre ; 2° le châtiement des officiers responsables des condamnations scandaleuses prononcées pendant la guerre ; 3° une vive campagne en vue d'obtenir l'application de ces légitimes sanctions.

Voiron (Isère).

15 octobre. — La Section demande au Comité Central de faire émettre dans les Cahiers les motifs de la révocation, par la Mission laïque, de M. Jouanon, professeur au Lycée français du Camp.

Le Comité a émis les raisons de son attitude dans cette affaire dans les Cahiers du 25 juillet 1921, page 332. Nous prions nos collègues de vouloir bien s'y reporter.

CE QU'ON DIT DE NOUS

A propos du Congrès de Reims

Du Télégramme de Reims :

Organisme politique aux mains d'un parti qui n'est pas au pouvoir, elle (la Ligue des Droits de l'Homme) lui cherche des sympathies dans les régions sinistrées où les mécontentements sont nombreux.

1° « Aux mains d'un parti !... Quel parti ! Nous avons chez nous des radicaux, des radicaux-socialistes, des socialistes indépendants, des socialistes français, des socialistes S. F. I. O., des communistes S. F. I. C. et des anarchistes. De tous ces partis, quel est celui qui nous a en mains ? »

2° « Oui, les sinistrés sont mécontents, parce que leurs droits sont méprisés. C'est pour nous entendre sur les moyens de leur venir en aide, que nous avons organisé le Congrès de Reims. Nous ne cherchons les sympathies de personne ; nous défendons le Droit de tous. »

Loyauté

De M. ERMENOVILLE (Journal du Peuple) :

Que devient ce sophisme anti-démocratique de la Ligue des Droits de l'Homme, suivant lequel ce sont les seuls fonctionnaires agréés de l'Université qui soient aptes à résoudre les problèmes de la chose publique.

M. Ermenoville serait bien embarrassé de justifier par une résolution — j'entends une résolution exacte du Comité Central ou d'un Congrès de la Ligue — ce délicieux paradoxe.

M. Ermenoville est catholique et chrétien ; au nom du Dieu de vérité, ne voudrait-il point nous combattre avec des textes authentiques ?

A propos du Congrès démocratique international

Du Progrès Civique :

Nous sommes en désaccord sur bien des points avec M. Marc Sangnier. Cela ne nous semble pas une raison pour faire le silence sur son initiative et pour ne pas dire qu'elle l'honore grandement comme elle aurait honoré nos organisations démocratiques et nos partis de gauche, s'ils en avaient eu l'idée ou s'ils s'en étaient sentis le courage.

1° Nous aussi, nous avons félicité M. Marc Sangnier de son initiative ;

2° Nous avons tenu à prendre part à son Congrès : M. Ferdinand Buisson et M. Henri Guernut étaient présents à la séance d'ouverture, M. Ferdinand Buisson a parlé dans la réunion du soir du vendredi 9 décembre, M. Ruysen dans la réunion du soir du samedi 10 décembre et au banquet final.

3° Au lendemain du Congrès, le Comité Central de la Ligue a reçu chez une de nos collègues les délégués allemands, autrichiens et hongrois.

4° Il y a plusieurs mois que nous avons invité à Paris le Bund Neues Vaterland (l'Association allemande de la Nouvelle Patrie). Il n'a pas dépendu de nous que ses délégués ne vinssent tout de suite ; ils sont venus le 3 janvier.

On jugera par ces faits certains si « l'idée » nous a manqué — ou le « courage ».

Augmenter le nombre de nos abonnés, c'est augmenter la diffusion et la puissance des idées démocratiques !

CORRESPONDANCES

A propos de l'affaire Paulaud

A la suite de la lettre que nous avons adressée à M. le Garde des Sceaux (v. Cahiers 1921, p. 523) pour protester contre l'attitude de M. Achalmé, substitut du Procureur de la République à Saint-Etienne, nous avons reçu de notre collègue, M. François Var, avocat à Us-sel (Corrèze), la lettre suivante :

Mon cher confrère,

Mes occupations professionnelles ne m'ont pas permis de vous écrire aussitôt que je l'aurais voulu, relativement à une note parue dans nos Cahiers du 25 novembre dernier, sous le titre : *A propos de l'affaire Paulaud*, page 523, et dans laquelle M. Achalmé, substitut du Procureur de la République à Saint-Etienne, est plutôt malmené.

Je puis d'autant mieux me porter garant de lui, que je suis aussi l'ami de M. Achalmé, que j'ai connu à la guerre, d'abord pendant qu'il était commissaire-rapporteur près le Conseil de guerre de la 63^e D. I., où j'allais quelquefois plaider pour les poilus de mon régiment, ensuite en franchées, après qu'il eut quitté le conseil de guerre, pour venir commander la 13^e compagnie du 216^e d'infanterie.

Je puis affirmer bien haut qu'Achalmé est la conscience même ; qu'aucune faute ne peut lui être imputée dans l'horrible fusillade de Vingré, dont sont seuls responsables les grands chefs, le colonel du 208^e R. I. et les généraux Julien et de Villaret, (le premier commandant la division, le second commandant le 7^e corps d'armée, auquel nous étions momentanément rattachés.)

Je puis d'autant mieux me porter garant de lui, que j'ai été souvent à même d'apprécier la manière dont il comprenait ses fonctions de commissaire-rapporteur, n'hésitant jamais à favoriser et à faciliter la tâche du défenseur.

Par la suite, lorsqu'il rejoignit la ligne de feu, en première ligne, il sut, et c'est, je crois, le plus bel éloge que l'on puisse faire de lui, rester à la fois un chef autorisé et l'ami de ses hommes qui tous l'aimaient.

Aujourd'hui, à la suite de tout ce qui a été dit et écrit sur cette affaire — par des gens qui n'ont jamais compris ni vécu les tragiques événements de Vingré en 1914, ni la situation critique, à cette époque, de la 63^e D. I. — Achalmé est sur le point de devenir la victime d'une odieuse machination. On veut briser sa situation et lui faire payer pour d'autres — plus hauts placés — une faute qu'il n'a pas commise. La Ligue ne peut pas, et ne doit pas, prêter les mains à semblable besogne.

Bien souvent, direz-vous, nous sommes insuffisamment renseignés. Raison de plus pour ne pas prendre à la lettre ce que d'aucuns auraient intérêt à nous faire croire.

Pour rendre hommage à la vérité, je vous engage à publier ma lettre dans un de nos prochains Cahiers. Elle mettra les choses au point, et je ne crains pas d'être démenti par un ancien poilu de la 63^e D. I., chef ou soldat, quel qu'il soit.

Merci d'avance et bien fraternellement à vous.

François VAR.

La Ligue, est-il besoin de le dire? n'agit que par souci de justice et on ne saurait prétendre qu'elle se soit associée jamais à d'« odieuses machinations ».

Nous nous sommes bornés à protester contre l'attitude d'un magistrat qui, entendu comme témoin, a cru « pouvoir se permettre d'accuser encore à maintes reprises six malheureux soldats d'un crime qu'ils n'avaient pas commis et dont ils ont été reconnus innocents par la Cour suprême ».

Précisions

Sous le titre : « Un document suggestif », nous avons publié (Cahiers 1921, page 396) une résolution du Bund Neues Vaterland, qui se terminait ainsi :

Par ces considérants, l'association « La Nouvelle Patrie » déclare démontré que l'entière responsabilité dans le déclenchement de la guerre mondiale, en août 1914, retombe sur les dirigeants d'alors, Allemands et Autrichiens.

M. Gouttenoire de Toury nous fait observer que cette résolution est du 21 janvier 1920; que l'Assemblée générale de la Société allemande pour la Paix ne l'a point votée; que d'autres groupements allemands ont une autre opinion, et que le Bund Neues Vaterland demandait, au surplus, que les archives de l'Entente, sur les origines de la guerre, fussent ouvertes et que l'ensemble de la documentation fût soumis à une Commission d'enquête internationale composée de neutres.

Nous remercions M. Gouttenoire de Toury de ses observations supplémentaires, elle ne détruisent en rien ce que nous avons écrit. Voici, en effet, les quelques lignes dont nous avons fait précéder cette résolution :

Au cours d'une réunion de la Société allemande pour la Paix, section de Berlin, la résolution suivante, présentée par l'association « La Nouvelle Patrie » (Bund Neues Vaterland), a été adoptée.

Ce que nous avons dit en substance, c'est donc ceci : Il y a au moins une association allemande qui estime que la responsabilité du déclenchement de la guerre incombe aux Gouvernements allemand et autrichien. Nous n'avons dit que cela, et c'est cela qui nous a paru « suggestif ».

Memento Bibliographique

M. A. P. SERÇA, prématurément enlevé aux études économiques, a développé, dans son livre *La richesse agricole et la prospérité* (Paris, Rivière, 1921), une thèse qui n'est pas sans une grande apparence de vérité et qu'on peut résumer comme suit. La prospérité dépend de la production : celle-ci ne trouve pas en elle-même les lois de son développement : elle est conditionnée par la consommation. Or, la consommation se développe d'autant plus que les revenus sont mieux répartis : elle est, pour sa plus grande masse, effectuée par les détenteurs de petits revenus. Il y a donc un rapport étroit entre le taux des salaires et le volume de la consommation, donc de la production. Mais les salaires, industriels aussi bien qu'agricoles ne peuvent croître que si la rente du sol diminue. Or, la rente du sol est liée à la grande propriété ainsi qu'à la grande exploitation. La conclusion, c'est qu'il faut morceler les grandes propriétés, favoriser et perfectionner la petite culture, distribuer le sol entre les producteurs.

Toutes ces thèses, fort bien déduites et liées, sont appuyées, dans le livre du regretté Serça, d'une documentation précise et instructive. — R. P.

L'Almanach Hachette est trop avantageusement connu pour qu'il nous soit nécessaire de le présenter à nos lecteurs. Disons seulement que l'édition de 1922 vient de paraître, que le prix en a été diminué (3 fr. 50) et qu'elle est en tous points, digne de ses devancières.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

CHÈQUES POSTAUX : C/O 21.825. PARIS

Le Gérant : HENRI BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse
417, Rue Réaumur
PARIS